



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRAVAUX PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La cinquante-troisième séance est encartée entre les pages 1672 et 1673

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(58^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 26 mai 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Discussion d'une motion de censure (p. 1663).

M. Gérard Collomb.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

MM. Etienne Pinte,
Bruno Gollnisch,
Alain Bocquet.

MM. Jean-Pierre Soisson,
Yvon Briant,
M^{me} Edwige Avice.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi des explications de vote et du vote à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 1680).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte

1

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.

Le texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 20 mai 1987.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de la même séance.

La parole est à M. Gérard Collomb, premier orateur inscrit.

M. Gérard Collomb. Nous pensons, monsieur le Premier ministre, que les déboires que vous avez rencontrés à la fin de l'année 1986 vous auraient conduit à prendre davantage en compte le rôle du Parlement. En recourant une fois de plus - la sixième depuis que vous êtes Premier ministre - à l'article 49-3 pour interrompre le débat sur le projet de loi relatif à l'aménagement et à la durée du temps de travail, vous montrez que vous n'avez rien retenu des leçons du passé.

Vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre, pour justifier votre recours au 49-3, que la discussion s'enlisait et qu'il s'agissait de gagner du temps. Nous craignons que, comme à votre habitude, vous confondiez vitesse et précipitation.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Gérard Collomb. En fait, si vous nous aviez, dès le départ, proposé ces dispositions sous la forme normale d'un projet de loi, cela ferait sans doute bientôt six mois qu'il aurait été examiné dans les formes voulues par les deux assemblées. Au lieu de cela, vous avez voulu contraindre le Parlement et, en fait, vous vous êtes contraint vous-même.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-deux signatures suivantes :

MM. Jospin, Balligand, Bapt, Bartolone, Beauflis, Bèche, Belorgey, Bérégovoy, Louis Besson, Billardon, Bockel, Bonrepaux, Boucheron (Ille-et-Vilaine), Carraz, Chanfrault, Chevallier, Clert, Coffineau, Collomb, Mme Cresson, MM. Darinot, Delebarre, Deledde, Derosier, Destrade, Dhaille, Douyère, Drouin, Jean-Paul Durieux, Durupt, Evin, Fiszbín, Fleury, Mme Frachon, MM. Giovannelli, Gourmelon, Goux, Guyard, Edmond Hervé, Labarrère, Lacombe, Mme Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Launiersergues, Le Bail, Le Déaut, Le Foll, Le Garrec, André Ledran, Loncle, Mahéas, Malandain, Marchand, Mauroy, Menga, Mermaz, Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Moulinet, Mmes Neiertz, Nevoux, Osselin, MM. Pistre, Portehault, Puaud, Ravassard, Alain Richard, Rodet, Roger-Machart, Mme Roudy, MM. Sanmarco, Santrot, Sapin, Schwartzberg, Souchon, Mme Soum, M. Strauss-Kahn, Mmes Sublet, Toutain, MM. Gérard Welzer, Ortet et Colonna.

M. Gérard Collomb. Je constate d'ailleurs que la discussion devant notre Assemblée n'avait rien d'exceptionnelle lorsque vous l'avez interrompue : 350 amendements avaient été déposés et la vitesse d'examen de ces amendements était en moyenne d'un amendement toutes les neuf minutes.

M. Michel Delebarre. Ce qui est très raisonnable !

M. Gérard Collomb. Nous aurions aimé, monsieur le Premier ministre, que, sous la précédente législature, tous les textes examinés l'aient été dans de telles conditions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En réalité, il n'existait que deux obstacles à la libre discussion de ce projet de loi.

Le premier, c'était l'absence de députés de votre majorité pour soutenir ce texte lors de la discussion parlementaire. Mais c'est une situation qui tend à devenir habituelle. A ce compte, c'est l'ensemble des textes de loi que vous nous soumettez qu'il faudrait faire adopter grâce à l'usage du 49-3.

M. Michel Debré. C'est ce que vous avez fait !

M. Gérard Collomb. Le second obstacle, et peut-être le plus fondamental, c'est que votre ministre des affaires sociales et de l'emploi ne tenait guère à ce que ce texte soit examiné longuement par l'Assemblée nationale. Dès avant même la discussion du texte, il vous avait demandé d'user de la procédure de l'article 49-3. Il lui a fallu une petite semaine pour obtenir satisfaction.

Pourquoi cette volonté du ministre des affaires sociales et de l'emploi d'éluider le débat sur ce texte ? Sans doute parce qu'il a pleinement conscience que ce texte répond à une logique - celle qui a sous-tendu l'ensemble de votre politique économique et sociale jusqu'à présent - dont les faits démontrent aujourd'hui avec évidence qu'elle a échoué.

Deux idées, monsieur le Premier ministre, servaient de base à la politique économique et sociale que vous avez conduite depuis un an : accroître la flexibilité et procéder à un nouveau partage du revenu national plus favorable, pensiez-vous, à une politique de l'offre.

La première idée, empruntée au C.N.P.F., et dont M. Gattaz s'était fait le héraut, c'est que le manque de compétitivité des entreprises françaises - et donc le manque de dynamisme de l'économie française - était dû à un double facteur : d'une part, le coût trop élevé du travail salarié dans notre pays ; d'autre part, l'excès de rigidité et de contraintes auquel seraient soumises les entreprises françaises.

Il suffisait, pensiez-vous, d'apporter une solution à ces deux problèmes pour que l'économie redémarre, aidée en cela par la confiance retrouvée des chefs d'entreprise.

C'est ce que vous avez tenté de faire, en exerçant une pression sur les salaires, en diminuant le coût des charges sociales, en menant une politique de déréglementation systématique, en balayant tout ce qui pouvait apparaître comme des contraintes pour les entreprises.

Rien n'y a manqué : ni la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, ni l'élargissement des contrats à durée déterminée, ni le travail temporaire, du temps partiel ! Par l'ordonnance du 1^{er} août 1986, vous aviez même, pour faire bonne mesure, créé une nouvelle catégorie de travail précaire : le travail intermittent !

Le projet de loi sur l'aménagement et la durée du temps de travail aurait dû constituer le point d'orgue d'une telle politique et aurait donc nécessité que, par un débat approfondi devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat, vous lui donniez une grande publicité, si les premiers résultats d'une telle politique n'avaient été fort différents de ceux que vous en escomptiez, ce que je montrerai dans un instant.

Prolongeant cette volonté de flexibiliser salaires et conditions de travail, vous aviez emprunté une deuxième idée à l'arsenal idéologique néo-libéral qui vous inspirait : il fallait, pour créer les conditions d'une reprise de l'investissement,

accroître encore les moyens financiers de ceux qui étaient le plus susceptibles d'épargner et d'investir, c'est-à-dire les catégories sociales les plus aisées de la population.

Certes, cela dessinait pour votre politique un profil qui n'était pas exactement celui de la solidarité nationale et de la justice sociale. C'était plutôt, si vous me permettez cette formule : « Bonjour les riches et tant pis pour les plus défavorisés. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bonjour les riches, à qui vous octroyez 4 milliards de francs par l'abrogation de l'impôt sur les grandes fortunes, 22 milliards par la suppression des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, 2 milliards par l'augmentation de l'avoir fiscal et de l'abattement fiscal sur le revenu des actions, et enfin 1 milliard par le choix de mesures en matière de politique familiale qui organisent un véritable transfert des familles les plus modestes vers les familles les plus aisées.

Bonjour les fraudeurs aussi, et merci pour les 4 milliards de francs que vous leur accordez pour les capitaux frauduleusement sortis de France !

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Gérard Collomb. Merci pour les 5 à 6 milliards de francs dont ils bénéficieront en toute quiétude grâce à l'affaiblissement des moyens des administrations fiscales et douanières : raccourcissement des délais de vérification, diminution des pénalités, renversement de la charge de la preuve, anonymat sur les transactions sur l'or, suppression de l'obligation de paiement par chèque à partir d'un certain montant...

M. Jean-Pierre Michel. Eh, oui !

M. Gérard Collomb. ... suppression de la déclaration des éléments du train de vie, etc.

C'est enfin, monsieur le Premier ministre - mais c'est là une de vos habitudes - bonjour le clientélisme (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) avec les 2,3 milliards de francs consentis pour une revalorisation des honoraires médicaux hors de proportion avec l'inflation (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) avec le milliard de francs que vous coûtera le relèvement du seuil de l'abattement fiscal de certaines professions libérales à 20 p. 100...

M. Franck Borotra. Quel culot !

M. Gérard Collomb. ... avec les 5 milliards de francs d'accroissement des revenus des gros agriculteurs, sans compter la satisfaction donnée aux mandarins des hôpitaux du fait du rétablissement du secteur privé.

M. Michel Debré. Quels mandarins ? Des noms !

M. Gérard Collomb. Vous avez même pris garde, monsieur le Premier ministre, de ne pas oublier ici ou là quelques mesures fiscales en faveur des casinos ou la suppression de la taxe d'Etat sur les machines à sous.

M. Francis Geng. Comme ça, tout le monde jouera !

M. Gérard Collomb. Mais, en dehors de ces privilégiés, tant pis pour les autres !

Tant pis pour les salariés du secteur public, dont l'I.N.S.E.E. nous annonce qu'ils subiront une perte de pouvoir d'achat de 3 p. 100 en 1987.

Tant pis pour les retraités, dont la revalorisation de la retraite, qui devait intervenir au 1^{er} janvier, a été supprimée, et qui voient leurs pensions indexées désormais sur les prix et non sur les salaires, ce qui ne manquera pas de se traduire par un grave déséquilibre de leur pouvoir d'achat.

M. Michel Debré. Quel oémagogue !

M. Gérard Collomb. Tant pis pour les malades graves et pour les personnes âgées, qui ne bénéficieront plus du remboursement à 100 p. 100. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tant pis pour les assurés sociaux, sur qui on a déjà prélevé 11 milliards de francs au titre de l'augmentation de la cotisation vieillesse de 0,7 p. 100, et sur lesquels on annonce des prélèvements nouveaux, afin de financer le déficit, que vous avez creusé, de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Tant pis pour les familles modestes, qui ont vu supprimer le complément familial.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Tant pis pour M. Collomb !

M. Gérard Collomb. Tant pis pour les handicapés, qui ont vu annuler la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés.

Tant pis pour les cadres, pour qui les prélèvements obligatoires vont augmenter de façon considérable.

Tant pis ! Tant pis ! Tant pis ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Francis Geng. C'est l'Apocalypse !

M. Gérard Collomb. On n'en finirait pas, monsieur le Premier ministre, d'énumérer tous les perdants de votre politique.

M. Jean-Pierre Michel. Tant pis pour la France !

M. Gérard Collomb. Politique injuste - c'est ce que les socialistes n'ont cessé de répéter depuis un an - mais qui aurait pu se justifier, au nom de l'efficacité, si elle avait donné les résultats que vous nous promettiez.

On aurait pu alors penser que la fin justifiait les moyens et qu'il valait mieux en passer par un accroissement temporaire des injustices si, en fin de compte, pouvait se trouver le rendez-vous de la reprise économique. Une reprise dont vous pensez qu'elle serait nécessairement au bout de cette fameuse confiance retrouvée.

Aussi est-ce encore avec optimisme que, le 7 avril dernier, vous vous présentiez devant notre assemblée. « Notre économie, disiez-vous, amorce son redressement. le déficit budgétaire diminue, l'endettement extérieur de l'Etat aussi, la croissance a augmenté l'année dernière deux fois plus que l'année précédente et nous avons recommencé à créer des emplois. Notre commerce extérieur est équilibré, nos investissements productifs ont augmenté en volume, l'inflation a été ramenée au niveau moyen de celui de nos voisins. »

M. Jean-Pierre Michel et M. Gérard Bapt. Arrêtez, c'est trop cruel !

M. Gérard Collomb. Magnifique constat, et bilan qui serait prometteur si, aujourd'hui, il ne se révélait totalement erroné.

En l'espace de trois semaines, monsieur le Premier ministre, deux analyses de la situation économique française, celle de l'O.F.C.E. et celle de l'I.N.S.E.E., viennent de paraître. Elles tombent comme un constat de faillite pour votre politique. C'est que les résultats de 1986, dont vous vous glorifiez il y a peu encore, sont quelque peu différents de ceux que vous nous annonciez. Non seulement la progression du taux de croissance n'a pas été deux fois plus rapide qu'en 1985 - 1,9 p. 100 en 1986 contre 1,6 p. 100 en 1985 - mais elle a été essentiellement acquise, nous dit l'I.N.S.E.E., au cours du premier semestre de 1986 sur la lancée des bons résultats de la fin de l'année 1985 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) qui, vous me le concéderez, ne devaient rien à votre politique.

Veut-on aller plus loin dans l'analyse ? Les commentaires faits par l'I.N.S.E.E. sur l'évolution des différents indicateurs sont pour vous accablants !

Le pouvoir d'achat ? Après avoir progressé de 0,8 p. 100 au premier semestre de 1986, il cesse de croître au troisième trimestre et recule de 0,6 p. 100 au quatrième trimestre.

L'emploi ? Je citerai l'I.N.S.E.E. : « Force est de constater que l'essentiel de la progression est aussi acquise au premier semestre. » L'U.N.E.D.I.C. évoque même une reprise de la baisse des effectifs de 0,4 p. 100 pour le troisième trimestre et de 0,6 p. 100 pour le quatrième trimestre.

L'investissement ? Là encore, c'est au premier semestre de 1986 qu'il est réalisé, et il chute en fin d'année.

Voilà, monsieur le Premier ministre, qui infirme singulièrement le bilan que vous nous dressiez de 1986 il y a à peine plus d'un mois.

Quant aux perspectives pour 1987, elles sont plus sombres encore, avec une inflation qui a redémarré et atteindra 3,5 p. 100 sur l'année, avec un investissement industriel stagnant qui devrait se limiter à 3 p. 100 d'augmentation au lieu des 9,1 p. 100 atteints en 1985, avec une dégradation accélérée de nos échanges industriels qui devrait conduire, pour 1987, à un déficit du commerce extérieur de 15 à 20 milliards

de francs, avec des perspectives d'emploi inquiétantes puisque les pertes dans l'industrie devraient, selon l'I.N.S.E.E., se poursuivre à un rythme accéléré: moins 3 p. 100, 140 000 emplois perdus en un an dans l'industrie, que ne sauraient compenser des créations d'emplois à un rythme désormais plus faible dans le tertiaire marchand.

Cela nous amènerait à une perte nette de 90 000 emplois et, conclut l'I.N.S.E.E., à 2 800 000 chômeurs en fin d'année si, bien évidemment, nous ne prenions pas en compte le projet de loi sur les chômeurs de longue durée, c'est-à-dire un retour à un traitement social du chômage sur lequel, apparemment, M. Séguin compte beaucoup plus que sur l'aménagement du temps de travail pour modérer le rythme du chômage en fin d'année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous n'avez rien fait pour les chômeurs de longue durée ! Vous vous en fichiez complètement ! C'est scandaleux !

M. Gérard Collomb. Voilà des perspectives particulièrement sombres, monsieur le Premier ministre. Est-ce la faute à pas-de-chance ? L'effet du retournement de la conjoncture mondiale ? Sans doute.

M. Bernard Debré. Et de la gestion socialiste !

M. Gérard Collomb. Pour ce qui nous concerne, nous ne nierons pas, comme vous l'aviez fait en 1982, les contraintes que fait peser sur notre pays l'environnement international.

M. Philippe Auberger. Et votre héritage !

M. Gérard Collomb. Mais cet environnement n'explique pas tout, comme le confirment les deux instituts de conjoncture précités. En fait, c'est la base même de votre analyse économique qui se trouve remise en cause.

Il fallait, disiez-vous, libérer l'économie de toutes les contraintes et vous avez, sans précaution, libéré les services. Voilà que cela se traduit par une reprise de l'inflation induite par cette libération des prix des services, pour laquelle l'I.N.S.E.E. prévoit une augmentation de 7,5 p. 100 sur l'année 1987.

Il fallait libérer l'entreprise de toutes les contraintes afin de permettre la création d'emplois nouveaux et vous avez élargi la précarité de l'emploi. Vous avez supprimé l'autorisation administrative de licenciement. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Et voilà que, du fait de cette seule mesure, l'I.N.S.E.E. comptabilise 5 000 chômeurs économiques de plus chaque mois depuis le mois d'août dernier, alors même que n'étaient autorisés que les licenciements de moins de dix salariés. Aujourd'hui que la suppression de l'autorisation administrative est étendue à tous les licenciements, c'est, entre le premier trimestre de 1986 et le premier trimestre de 1987, 20 p. 100 d'augmentation supplémentaire pour les licenciements économiques.

Il fallait enfin augmenter les revenus non salariaux pour privilégier l'épargne et l'investissement au détriment de la consommation, d'où les cadeaux que je citais tout à l'heure. Vous êtes effectivement parvenus à ce nouveau partage du revenu national au détriment des salariés et en faveur des revenus non salariaux. Tous les chiffres des instituts économiques l'attestent.

Mais, monsieur le Premier ministre, l'investissement n'est pas reparti pour autant. Du fait de l'insuffisance de la demande - curieux retour des choses - du fait de la persistance de taux d'intérêt élevés, les titulaires de revenus importants, et les entreprises elles-mêmes, continueront à investir de manière modeste dans l'investissement productif, continuant à privilégier des placements à caractère financier et spéculatif, encouragés d'ailleurs par une politique de privatisation qui permet la constitution de portefeuilles d'actions à des prix inférieurs à leur valeur réelle.

La conséquence, c'est que l'industrie française continuera à perdre des parts de marché, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Voilà, monsieur le Premier ministre, les résultats de votre politique ! Si les injustices qu'elle engendre chaque jour sont bel et bien tangibles, la croissance qu'elle devait permettre reste, quant à elle, pure chimère. Pire : les premiers signes d'une reprise apparus à la fin de l'année 1985...

M. Bernard Debré. N'importe quoi !

M. Gérard Collomb. ... sont aujourd'hui totalement évanouis, bien que vous ayez bénéficié d'une baisse du prix du pétrole exceptionnelle, le coût de la tonne de pétrole, qui était encore de 1850 francs en 1985, chiffre assez proche du cours plafond de 1984, passant à 800 francs seulement, soit moins de la moitié.

Monsieur le Premier ministre, cette diminution de notre facture pétrolière aurait pu permettre de doper l'économie française. Vous avez sacrifié cette chance à la réalisation de vos fantasmes idéologiques ; vous avez ainsi raté le rendez-vous d'une croissance retrouvée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est pourquoi, aujourd'hui, quand vous nous proposez de prolonger plus avant, en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, cette politique d'apprenti sorcier, nous vous disons non. Dans quel but, d'ailleurs, un tel projet de loi ? Pour assouplir les possibilités de gestion des entreprises ? Pour leur permettre de mieux moduler le temps de travail, de mieux faire face aux variations de la demande, de mieux utiliser, et plus longtemps, des équipements modernes et donc nécessairement coûteux ? Mais ces possibilités existent ; ce sont les socialistes qui les ont ouvertes grâce à M. Auroux en 1982, et prolongées grâce à M. Delebarre en 1986 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Taddéi, dont on invoque si souvent le rapport, pour mieux le travestir, d'ailleurs, ne notait-il pas : « La durée d'utilisation des équipements est actuellement de quarante à quarante-six heures dans l'industrie. On ne voit donc pas pourquoi il conviendrait de suggérer des formules qui ne trouvent leur véritable signification qu'au-delà de cent deux heures par semaine, alors même qu'une durée de quatre-vingt-seize heures hebdomadaires est tout à fait réalisable dans le cadre du code du travail actuel » ?

Alors, pourquoi un texte nouveau, sinon pour prolonger davantage, au travers de la dénaturation de la loi Delebarre, au travers d'une extension du travail des femmes, au travers d'une extension du travail du dimanche, une politique de flexibilisation des salaires dont nous venons pourtant de voir qu'elle est à la base même de votre échec ?

C'est ce qui justifie, monsieur le Premier ministre, que le groupe socialiste dépose aujourd'hui cette motion de censure contre une politique économique et sociale qui a totalement échoué. Cette motion de censure ne sera peut-être pas adoptée aujourd'hui. Vaille que vaille, au-delà de ses fissures, au-delà de ses divisions, vous pourrez peut-être encore aujourd'hui vous prévaloir d'un semblant de majorité. Mais, c'est votre action, ce sont vos résultats qui vous censurent chaque jour un peu plus dans l'esprit des Français, et c'est à eux qu'il appartiendra, le jour venu, d'adopter la véritable motion de censure à l'égard de la politique que vous avez menée. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voilà donc qu'approche le terme d'un long débat...

M. André Bellon. Pas si long que ça !

M. le Premier ministre. ... qui a permis à la représentation nationale d'examiner au fond cette question essentielle qu'est l'aménagement du temps de travail.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est Balladur qui a fait son discours !

M. le Premier ministre. Long débat puisque votre assemblée vient d'y consacrer plus de trente heures de séance publique, sans parler de l'importance de vos travaux en commission, dont je salue la qualité. Je tiens, à cet égard, à rendre un hommage particulier à M. le rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Long débat aussi puisqu'il prolonge ceux qui ont déjà eu lieu sur le même sujet, soit lors de la discussion de la loi d'habilitation du 2 juillet 1986, soit lors du vote, en décembre dernier, de la loi portant diverses mesures d'ordre social.

Chacun, contrairement à ce qu'a affirmé l'orateur qui m'a précédé à cette tribune...

M. Jean Auroux. M. Gérard Collomb !

M. le Premier ministre. ... a donc pu s'exprimer complètement et longuement.

Vous avez ainsi été, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, mis à même de faire connaître votre point de vue sur l'orientation générale du texte comme sur ses principales dispositions techniques, et vous ne vous en êtes pas privés.

M. André Bellon. C'est normal ! C'est la démocratie !

M. le Premier ministre. Vous nous avez dit, si je puis ramener à l'essentiel la teneur de vos interventions, que vous étiez favorable à l'aménagement du temps de travail, mais à la condition expresse qu'il se pratique suivant les règles que vous aviez arrêtées en 1982 et complétées le 28 février 1986, ce qui est parfaitement votre droit.

Mme Yvette Roudy. Nous proposons des compensations !

M. le Premier ministre. Je prends acte de ces bonnes intentions. Comment ne pas voir, cependant, que les dispositions dont vous vous prévaliez, si elles ont permis d'assouplir un peu la rigueur excessive de notre droit, n'ont changé en rien la réalité profonde de notre économie. Vous avez voulu permettre une certaine flexibilité en matière de durée du travail, mais en imposant aux partenaires sociaux un cadre de discussion tellement étroit, des conditions d'application tellement strictes, des contraintes administratives ou financières tellement surabondantes que vos textes sont pratiquement restés lettre morte : on ne trouve pas de négociateurs quand il n'y a rien à négocier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le projet de loi présenté par le Gouvernement tient compte de cet état de fait ; sans jamais rien imposer, il permet, chaque fois que les partenaires sociaux en seront d'accord, au moment et aux conditions qu'ils auront définies, que l'aménagement du temps de travail devienne une réalité dans l'entreprise.

Votre souhait, dites-vous, est que la modulation des horaires soit effective, dès lors qu'elle est nécessaire. Alors, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, il est temps de mettre les intentions en accord avec les actes, car notre économie attend.

Vous avez exprimé vos hésitations, vos doutes, vos critiques. Que chacun prenne maintenant ses responsabilités : on ne gouverne pas avec des mots.

M. Robert-André Vivien. Eux si !

M. le Premier ministre. L'heure est venue de conclure dans l'intérêt de notre économie, et donc de la France.

Car le débat de ce jour dépasse largement le seul sujet de l'aménagement du temps de travail. La question qui est posée à nouveau aujourd'hui est de savoir si, oui ou non, nous sommes décidés à renforcer la compétitivité de nos entreprises ; si, oui ou non, nous voulons tout faire pour consolider l'emploi, qui passe par la solidité et la compétitivité de nos entreprises ; si, oui ou non, nous désirons moderniser les rapports sociaux dans l'entreprise.

J'ai dit, en engageant la responsabilité du Gouvernement sur ce projet de loi, qu'il redonnerait à notre industrie sa capacité de faire face à la concurrence internationale. Je n'oublie pas, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, que, durant les cinq années pendant lesquelles un gouvernement soutenu par vous a exercé ses fonctions dans le pays, notre pays a perdu 13 p. 100 de ses parts de marché à l'étranger. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Et combien depuis que vous êtes au pouvoir ?

M. le Premier ministre. Ce n'est pas, naturellement, en raison d'une incapacité des travailleurs français, d'une espèce de fatalité qui ferait que, sous un gouvernement socialiste, ils travailleraient moins intelligemment, de façon moins efficace ou moins bien.

M. André Bellon. Vous dites n'importe quoi !

M. le Premier ministre. C'est dû simplement au fait que les charges accrues que vous avez fait peser sur les entreprises...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... sans aucun avantage pour les salariés, au demeurant, se sont traduites par une diminution de notre compétitivité qui, je le répète, a conduit à une diminution de 13 p. 100 de nos parts de marché. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. Les entreprises n'investissent pas !

M. le Premier ministre. Qu'on ne considère pas ce texte comme une fin en soi, mais comme un élément, parmi d'autres, d'une politique qui n'a qu'un objectif : recréer les conditions du dynamisme dans les entreprises...

M. Jean Proveux. Ce n'est pas pour demain !

M. le Premier ministre. ... conditions qui sont indispensables si nous voulons redresser la situation de l'emploi dans notre pays et présenter la France dans des conditions convenables de compétitivité lorsque, dans cinq ans environ, nos entreprises seront confrontées sans aucune barrière protectrice à celles de l'ensemble des pays de la Communauté, ce qui est un grand défi, mais que nous avons toutes les capacités de relever si nous nous en donnons les moyens, c'est-à-dire si nous sortons de l'idéologie archaïque et paralysante qui a marqué notre pays pendant cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons commencé à alléger les impôts et les charges, plus lourdes chez nous que partout ailleurs (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et cela parallèlement à notre effort de réduction des dépenses publiques qui avaient atteint un niveau tel que, je le rappelle, l'endettement de notre pays a été, en cinq années, multiplié par trois, passant de 400 milliards à 1 200 milliards, ce qui est la caractéristique évidente d'une économie de faillite, mesdames, messieurs les députés de l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le Premier ministre. Nous avons en même temps restauré les libertés économiques les plus essentielles, nécessaires au dynamisme, qu'il s'agisse des prix, des changes et du crédit, parce qu'une économie administrée ne peut efficacement accroître sa compétitivité ni résister à la concurrence d'une économie libre, comme l'est celle de nos principaux partenaires et voisins.

M. Guy Bêche. Des mots !

M. le Premier ministre. Nous avons enfin allégé les dispositions trop rigides de notre réglementation du travail, parce qu'on ne peut à la fois désirer plus d'emplois et décourager les entreprises d'embaucher.

M. Robert-André Vivien. Comme les socialistes l'ont fait !

Un député du groupe socialiste. C'est la langue de bois !

M. le Premier ministre. Il n'y a pas d'autre politique possible, comme l'ont prouvé toutes les expériences qui se sont déroulées dans tous les pays industriels. Mais vous êtes allergiques, mesdames, messieurs les socialistes, au nom de l'idéologie, aux expériences des autres ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il n'y a pas d'autre politique possible si l'on veut que la France rattrape son retard, que vous avez fortement contribué à accroître, et si l'on veut tout mettre en œuvre pour améliorer la situation de l'emploi, que vous avez si fortement dégradée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce domaine, le Gouvernement agit dans trois directions.

Nous cherchons à avoir des entreprises plus compétitives. C'est, je l'ai dit, la raison d'être de la politique économique que nous menons.

Nous avons engagé un effort important de formation, car la bataille pour la compétitivité se gagnera avec les armes de la compétence, que vous n'avez su ni utiliser ni mettre en œuvre. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) L'emploi de demain, ce sera inévitablement un meilleur emploi : un emploi plus qualifié, qui suppose des hommes

plus habiles et mieux à même de s'adapter en permanence aux mutations technologiques. D'où l'effort de formation engagé par le ministre des affaires sociales.

Mme Yvette Roudy. Radotage !

M. le Premier ministre. D'où aussi cette volonté de rénover le système de formation, notamment le dispositif de la formation professionnelle, ce qui a déjà conduit le Gouvernement à déposer un projet de loi valorisant l'apprentissage.

D'où notre décision de donner à tous les salariés privés d'emploi une possibilité de conversion pour accélérer leur retour dans le monde du travail, ce qui est un grand progrès social. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Il a fallu attendre notre gouvernement pour le voir mis en œuvre au profit des salariés les plus touchés par la crise.

D'où encore notre engagement de financer, au bénéfice des chômeurs de longue durée, des actions de formation en entreprise afin d'y faciliter leur réinsertion. A cela, vous n'avez pas pensé, mesdames, messieurs les socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous venez d'ailleurs, mesdames, messieurs les députés, d'adopter le projet de loi qui permettra l'application de cette politique.

Nous avons enfin consacré des moyens importants pour inciter les entreprises à embaucher. Chacun reconnaît désormais le succès du plan d'emploi des jeunes mis en œuvre par M. Séguin.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh ! là là !

M. le Premier ministre. Grâce aux exonérations de charges sociales, 1 200 000 jeunes ont d'ores et déjà été recrutés ou accueillis en formation et vous savez qu'une action similaire sera bientôt engagée pour les chômeurs de longue durée...

Mme Yvette Roudy. Tiens donc !

M. le Premier ministre. ... que vous aviez, chère madame, complètement oubliés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Renforcer la capacité des entreprises à maintenir l'emploi, améliorer la formation des travailleurs pour valoriser leur savoir-faire et donc leur donner, donner à notre pays, de meilleures chances de progrès, favoriser la création d'emplois, voilà les moyens de notre lutte contre le chômage !

Mme Gisèle Stievenard. C'est un conte de fées !

M. le Premier ministre. Voilà la raison d'être du projet de loi sur l'aménagement du temps de travail !

M. Jean-Pierre Michel. Nous ne sommes pas à la Porte de Versailles !

M. le Premier ministre. Elle est de permettre aux entreprises de s'adapter le plus rapidement et le plus exactement possible aux variations de leurs commandes, en évitant ainsi les surcapacités de production insupportables et les licenciements qui en découlent.

Mme Yvette Roudy. Vous cassez le code du travail !

M. le Premier ministre. La raison d'être de ce projet de loi est aussi de donner aux salariés qui le souhaiteront, en contrepartie de la modulation des heures de travail, la possibilité d'accroître leur temps de formation. Ainsi parviendrait-on à une double modernisation du processus de production : à la fois par une utilisation plus rationnelle des investissements et par une élévation du niveau de qualification des ouvriers, des employés, des cadres qui font fonctionner ces équipements. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sa raison d'être, enfin, est de lever divers freins à l'embauche, par exemple en autorisant désormais certaines industries à organiser le travail continu pour des raisons économiques, ce qui conduira souvent à la constitution d'équipes supplémentaires, ou encore en supprimant, sous condition et après négociation de branche et d'entreprise - je dis bien : et d'entreprise - l'interdiction complète d'occuper du personnel féminin pour le travail de nuit.

Mme Yvette Roudy. Beau cadeau !

M. le Premier ministre. Oui, ce projet de loi est un projet pour l'emploi et c'est bien ce qui embarrasse ceux qui veulent en retarder l'adoption. (*Protestations sur les bancs du*

groupe socialiste.) Mais leur discours serait plus convaincant s'il ne reposait toujours sur la même erreur de raisonnement...

M. André Bellon. De votre part !

M. le Premier ministre. ... que j'essaie de vous expliquer, mais que vous n'avez pas l'air de vouloir comprendre,...

M. Arthur Dehaine. Ils n'écoutent pas !

M. le Premier ministre. ... à savoir celle qui leur fait prendre l'effet pour la cause et qui consiste à croire qu'en bloquant les prix on réduit effectivement l'inflation, qu'en nationalisant les établissements financiers, on diminue les taux d'intérêt, qu'en contrôlant en opportunité les licenciements, on crée l'emploi, bref, qu'en cassant le thermomètre, on soigne la fièvre du malade. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Mme Yvette Roudy. Vous expliquerez comment on aggrave l'inflation !

M. Arthur Dehaine. Ce sont des marxistes !

M. le Premier ministre. Ce débat met en évidence un troisième enjeu : celui de la modernisation des rapports sociaux dans ce pays.

Une économie de progrès suppose que nos entreprises deviennent de véritables communautés d'intérêts, ou s'apaisent enfin les antagonismes du passé et où chacun soit pleinement associé à la croissance, au changement et à l'avenir. Cet esprit d'entreprise doit partout s'installer. Il correspond en premier lieu à un nouveau type de développement économique, qui s'appuie désormais davantage sur de petites unités productives que sur de grandes entités industrielles. Il répond ensuite à la revendication des salariés d'obtenir plus de responsabilités dans leur vie professionnelle. Il manifeste clairement cette volonté de participation qu'entend encourager le Gouvernement.

Le projet de loi préparé par le Gouvernement contribuera à accélérer cette nécessaire transformation des relations sociales, dont a parlé récemment encore le ministre des affaires sociales.

Il le fera, pour ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, en consacrant l'entreprise comme un niveau véritable de négociation. N'est-ce pas, d'ailleurs, un niveau véritable de négociation ?

M. Jean-Pierre Michel. Non !

M. le Premier ministre. Il s'agit là non pas de nier l'utilité de la négociation de branche, mais de reconnaître qu'en la matière la politique contractuelle aura droit de cité partout où les partenaires sociaux le souhaiteront, partout où le besoin de discussion apparaîtra.

Cessons de réglementer et d'encadrer, c'est-à-dire de ne pas faire confiance aux hommes et aux femmes de notre pays, en particulier à ses travailleurs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. Vous supprimez leurs protections !

M. le Premier ministre. Cessons de vouloir toujours nous substituer à eux et leur dire ce qu'ils doivent faire, quand et comment ils doivent le faire !

Faisons confiance aux travailleurs de notre pays !

Ce texte favorisera ainsi l'essor d'un esprit de participation parce qu'en multipliant les lieux de dialogue il permettra de mieux associer les travailleurs à la définition de leur temps de travail, de satisfaire leurs aspirations à une plus grande maîtrise de leurs conditions de vie.

Mme Yvette Roudy. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. Ce projet de loi, mesdames, messieurs les députés, est exemplaire. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est exemplaire d'une politique et d'une certaine conception de la société

Un député du groupe socialiste. Ça, c'est vrai !

M. le Premier ministre. Quelles sont-elles ?

Je dirai, en quelques mots : agir, concrètement, par des mesures précises...

Mme Yvette Roudy. Des exemples !

M. le Premier ministre. ... pour qu'une France confiante dans ses hommes, dans ses femmes et dans ses capacités,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais pas confiante en vous !

M. le Premier ministre. ... libre, moderne, compétitive, tiennent son rang parmi les nations industrialisées, se batte avec les armes de l'avenir et remonte la pente que vous lui avez fait descendre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Agir dans l'intérêt réel des Français, et donner à chacun de nos concitoyens des facultés nouvelles, afin d'améliorer sa vie quotidienne et lui permettre de choisir, choisir son temps de travail et ses conditions de travail.

Le propre de notre action, c'est que ces deux objectifs sont étroitement liés. Tout ce que nous faisons pour les hommes et les femmes de notre pays, pour accroître leur qualité de vie en leur donnant les moyens d'être plus autonomes et plus responsables, nous le faisons pour la France, pour son redressement, pour son essor,...

Mme Yvette Roudy. Il n'en manque pas une !

M. le Premier ministre. ... tout simplement parce que notre politique d'initiative et de liberté va dans le sens de l'histoire. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Elle va dans le mur !

M. le Premier ministre. Ce projet de loi va, à l'évidence, dans le sens de l'histoire sociale et c'est assez dire son importance et son urgence.

Mme Yvette Roudy. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité sur ce texte. Il le fait non pas pour limiter le rôle du Parlement (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui en a abondamment discuté...

M. Guy Bâche. Nous n'avions pas fini !

M. le Premier ministre. ... mais pour lui permettre, en dépit des efforts de retardement et, dirai-je, d'obstruction, pas toujours de bonne foi, de l'opposition (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), et qui sont en l'occurrence des combats d'arrière-garde, de faire prévaloir sans plus attendre la volonté clairement exprimée par la majorité du Parlement, c'est-à-dire la voix de ceux qui veulent aller de l'avant dans notre pays.

M. Jean-Pierre Michel. Il a dû prendre une pilule euphorisante !

M. le Premier ministre. J'ai écouté attentivement le porte-parole du parti socialiste, M. Collomb. J'ai été, je ne vous le cacherai pas, assez stupéfait. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Je me suis interrogé pour savoir s'il s'agissait là d'un assaut tout à fait exemplaire de démagogie ou, au contraire, d'une action caractérisée par une mauvaise foi stupéfiante.

M. Michel Delebarre. En ce domaine, vous êtes expert !

M. Arthur Dehaene. Ce sont les deux à la fois !

M. le Premier ministre. Je n'ai pu déterminer ce qui était l'essentiel du propos.

Je crois, comme on vient de me le souffler, que le propos en question était les deux choses à la fois et, du coup, il ne m'a pas paru devoir marquer l'histoire de nos débats parlementaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parce que ce projet, pour ce qui nous concerne, prépare notre avenir à tous, je vous demande, mesdames, messieurs les députés - cette fois-ci je me tourne plutôt vers la majorité -, de refuser la censure. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien. Les députés socialistes ont honte, ils s'en vont !

M. Etienne Pinte. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste a déposé une motion de censure contre le Gouvernement au

motif, parmi d'autres, « que le Parlement ne saurait accepter plus longtemps d'être en fait dessaisi du pouvoir de discuter normalement les textes les plus importants ».

Deux questions se posent immédiatement à nous.

La première, à laquelle la représentation nationale doit répondre est la suivante : le projet de loi sur l'aménagement et du temps de travail est-il un texte important ? La réponse est bien sûr positive.

La seconde question à laquelle nous devons répondre, et c'est la question essentielle, est celle-ci : le Parlement a-t-il été dessaisi du pouvoir de discuter normalement le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail,...

M. Jean Auroux. Oui !

M. Etienne Pinte. ... et, d'une manière générale depuis dix-huit mois, l'ensemble des textes qui nous ont été proposés en matière d'aménagement du temps de travail ? (*Oui ! Oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réponse est non et je vais démontrer, au nom du Rassemblement pour la République, que non seulement le Parlement n'a pas été dessaisi de son pouvoir de discuter normalement les textes, quels qu'ils soient mais, surtout, qu'il a eu à délibérer de l'aménagement du temps de travail au-delà de tout ce qu'un esprit raisonnable pouvait imaginer.

C'est la quatrième fois, en dix-huit mois, que nous délibérons en matière d'aménagement du temps de travail.

La première fois, lors de l'examen du projet de loi sur la flexibilité présenté par M. Delebarre, le groupe communiste avait provoqué une discussion approfondie qui avait abouti à la loi du 28 février 1986. Nous avions alors discuté pendant trois mois - je dis bien : pendant trois mois - du projet de loi sur la flexibilité.

Nous y avons consacré, rien qu'en première lecture, quarante séances, soit près de quarante-quatre heures, pour examiner trois cent soixante-cinq amendements.

Nous avons par ailleurs bénéficié de vingt-huit suspensions de séances, représentant huit heures et demie pour approfondir le sujet débattu.

Nous avons enfin vécu cinquante-quatre rappels au règlement, représentant plus d'une heure et demie d'explications supplémentaires.

Et, pour couronner le tout, mes chers collègues, nous avons eu droit sur ce texte à l'utilisation par trois fois - j'insiste : par trois fois - de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution de la part du gouvernement socialiste de l'époque.

Alors, chers collègues de l'opposition, un peu de mémoire, un peu de bon sens, un peu de décence ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Alain Bocquet. Ne nous dites pas ça à nous !

M. Etienne Pinte. Nous avons délibéré sur ce sujet pour la deuxième fois, lors de l'examen du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social. Nous avons habilité celui-ci à intervenir dans le domaine de l'aménagement du temps de travail par la loi du 2 juillet 1986 déclarée - c'est important par la suite des événements - conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

La troisième fois, ce fut à la suite du refus, le 17 décembre dernier, du Président de la République de signer l'ordonnance que lui présentait le Gouvernement...

M. Jean Bonhomme. Le Président de la République ne respecte pas la volonté populaire !

M. Etienne Pinte. ... ordonnance issue de la loi d'habilitation relative à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, reconnue, ainsi que je viens de le rappeler, conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

Le Gouvernement a été obligé, en raison de la clôture de la session parlementaire, le 20 décembre dernier, de transformer son ordonnance en amendement au projet de loi portant diverses mesures d'ordre social lors de l'examen par les assemblées, le 19 décembre, du texte adopté par la commission mixte paritaire.

Nous avons délibéré du même sujet pour la quatrième fois ces jours-ci, mes chers collègues, à la suite du refus par le Conseil constitutionnel de la procédure de l'amendement utilisé par le Gouvernement, acceptée par l'Assemblée nationale

et par le Sénat. Le Gouvernement a donc été conduit à nous soumettre pour la troisième fois un texte sur l'aménagement du temps de travail.

Nous avons débattu de ce projet de loi, adopté en commission par la majorité, pendant onze séances publiques, soit pendant trente-trois heures, pour ne discuter que de cinq articles sur les vingt proposés et de cent quarante amendements sur les trois cent cinquante déposés.

Nous avons, par ailleurs, « bénéficié », si j'ose dire, de dix suspensions de séances et de trente-cinq rappels au règlement, représentant plus de deux heures d'interruption.

M. Gérard Collomb. C'est faux !

M. Louis Mexandeau. S'agissant d'obstruction, vous avez la mémoire courte ! Renseignez-vous auprès de M. Toubon !

M. Etienne Pinte. L'obstruction est, une fois de plus, la méthode utilisée tant par le groupe communiste que par le groupe socialiste. Mais il y a des limites à tout, surtout lorsque la survie de nos entreprises et la sauvegarde de l'emploi sont en jeu. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. En matière d'obstruction, vous êtes les champions !

M. Etienne Pinte. Après ces quelques rappels de l'histoire récente et mouvementée de l'adaptation de notre droit en matière de modulation du temps de travail, je rappellerai une nouvelle fois les raisons de cette indispensable adaptation aux réalités économiques et sociales.

Ni l'ordonnance du 16 janvier 1982, sur la réduction du temps de travail, qui instituait la modulation par voie d'accord, ni la loi du 13 novembre 1982, relative à l'obligation de négocier l'aménagement du temps de travail au niveau de l'entreprise, n'ont donné les résultats espérés par la majorité précédente.

Cet échec, reconnu par cette dernière, a conduit M. Delebarre à proposer un projet assouplissant les règles de flexibilité du temps de travail.

Cette démarche, première étape dans un processus d'aménagement des règles de modulation, aurait pu donner de meilleurs résultats. Malheureusement, l'ancien ministre du travail a repris d'une main ce qu'il donnait de l'autre. Il est revenu sur la liberté - liberté fondamentale - de la négociation d'entreprise et il a voulu privilégier l'accord de branche. En contrepartie, il a voulu alléger le coût de la modulation, mais il a imposé à celle-ci des conditions rigides en la liant à la réduction du temps de travail.

Après l'échec de l'ordonnance de 1982, nous avons assisté à celui de la loi du 28 février 1986 ! En effet, un seul - je dis bien un seul - accord de branche a été signé depuis plus d'un an, celui du 17 juillet 1986 conclu dans la métallurgie - et encore, sous réserve, pour être applicable, d'une modification de la loi dite Delebarre.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, procédurières, économiques et sociales, le Gouvernement nous a proposé un texte modifiant les règles de modulation du temps de travail - qu'il s'agisse du travail des femmes, des heures supplémentaires ou du travail continu - que toutes les entreprises et beaucoup de salariés, hommes et femmes, attendent avec impatience. (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Faux !

M. Etienne Pinte. Bien sûr, le projet de loi accentue et élargit l'assouplissement des règles de modulation du temps de travail, engagé par la loi du 28 février 1986.

Cependant, pour la première fois, mes chers collègues, et c'est important, un projet de loi - c'est à la gloire de ce Gouvernement - tient compte de l'état exact des négociations entre les partenaires sociaux sur l'aménagement du temps de travail.

En effet, de 1982 à 1985, les partenaires sociaux ont, bien sûr, manifesté leur intérêt pour l'aménagement du temps de travail, puisque beaucoup d'accords d'entreprise ont été signés pendant cette période. Néanmoins, les négociations se sont limitées, dans les entreprises, au seul aménagement des congés et des ponts, et, dans les branches, aux congés.

Le nombre des accords de modulation, de mise en place d'équipes de suppléance ou de développement du travail posté est resté très modeste. Quant à la modulation des horaires, elle a totalement été ignorée.

Enfin, des accords de modulation auraient dû être conclus, selon la loi du 28 février 1986, au niveau des branches ; mais les négociations et accords se sont concrétisés au niveau des entreprises, donc en contradiction avec la loi.

Par conséquent, il fallait adapter le droit aux réalités. Le Gouvernement a eu raison de soumettre au Parlement un projet de loi inspiré par l'accord de branche, conclu dans la métallurgie le 17 juillet 1986 sur l'aménagement du temps de travail.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Etienne Pinte. Cependant, et cela est très important, cet accord ne pouvait entrer en vigueur que si la législation était modifiée. Il fallait donc impérativement changer la loi du 28 février 1986 pour que l'accord de branche, relevant pourtant de cette loi, soit appliqué, faute de quoi une décision de justice aurait pu déclarer cet accord illégal.

C'est la seconde raison pour laquelle le Gouvernement a eu raison de proposer ce texte au Parlement.

Nous nous trouvons, en effet, dans cette situation paradoxale où une loi socialiste incite des partenaires sociaux à la transgresser pour tenir compte des faits !

Allant plus loin, nous pouvons estimer que la loi sur la modulation du temps de travail de M. Delebarre a servi, en quelque sorte, comme d'ailleurs la première loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, d'incitation pour les partenaires sociaux à négocier un accord en vue d'inciter et de « forcer », dirai-je même, le législateur à modifier la loi !

Il s'avère donc une fois de plus qu'un projet de loi était indispensable pour changer les règles de modulation du temps de travail.

Pourtant, ce projet de loi est refusé par le groupe socialiste, qui n'en est pas à une contradiction près.

Car, que nous disent nos collègues de l'opposition, particulièrement ceux du groupe socialiste ? Ils reconnaissent bien volontiers que la loi du 11 novembre 1982 dite loi Auroux, sur l'obligation de négocier une fois par an l'aménagement du temps de travail au niveau de l'entreprise, était une erreur, et qu'il fallait donc imposer aux partenaires sociaux la négociation par branche, ce qu'a fait la loi du 28 février 1986, dite Delebarre.

Mais la loi Delebarre a échoué aussi, puisque les partenaires sociaux n'ont signé qu'un seul accord de branche, celui de la métallurgie, en un peu plus d'un an. Or cet accord, pour être applicable, je le répète, nécessitait une modification de la loi.

M. Louis Mexandeau. Vous croyez que votre texte va faire des miracles !

M. Gérard Collomb. Il va faire des chômeurs, pas des miracles !

M. Etienne Pinte. Monsieur Mexandeau, le Gouvernement nous propose une modification de la loi pour répondre au souhait des partenaires sociaux.

Cette modification lui est quasiment dictée, sinon imposée, par les signataires d'un accord de branche appelé de ses vœux, nous l'avons vu, par le groupe socialiste.

Il est donc stupéfiant de constater une telle volte-face, une telle incohérence, en un mot une telle désinvolture vis-à-vis des partenaires sociaux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas la première fois !

M. Gérard Collomb. Les syndicats sont contre votre texte !

M. Etienne Pinte. Une discussion sereine et raisonnable aurait permis une étude approfondie des deux points les plus importants de ce projet, la modulation du temps de travail, dont je viens de parler, et le travail de nuit des femmes.

L'obstruction systématique organisée par l'opposition ne l'ayant pas permis, je vais rappeler les raisons qui militent en faveur d'un assouplissement des règles du travail de nuit des femmes.

M. Gérard Bordu. Scandaleux !

M. Louis Mexandeau. C'est régresser d'un siècle !

M. Etienne Pinte. Le code du travail interdit le travail de nuit des femmes : mais ce principe souffre de multiples dérogations notamment en cas d'interruptions accidentelles des activités de l'entreprise ou en cas de force majeure.

L'interdiction de travailler la nuit n'est pas non plus applicable aux femmes occupant des postes de direction ou des postes de caractère technique ou aux femmes exerçant des responsabilités et qui n'effectuent pas de travail manuel.

Dérogent aussi à la législation sur le travail de nuit des femmes, celles qui exercent une activité dans des établissements commerciaux, dans des entreprises travaillant pour la défense nationale, les surveillantes de nuit des services d'internat scolaire ou culturel et les femmes travaillant dans des établissements traitant des matières périssables.

Toutes ces catégories comprennent déjà beaucoup de monde relevant de la dérogation et, donc, du droit commun.

M. Louis Mexandeau. C'est le progrès d'être contre le travail des femmes la nuit !

M. Etienne Pinte. Le projet qui nous est soumis introduit une dérogation supplémentaire. Il prévoit d'étendre le système dérogatoire dans les branches où les conditions économiques et sociales l'exigent.

M. Louis Mexandeau. Ce sont des alibis ! Il y aura toujours une bonne raison !

M. Etienne Pinte. L'objectif, monsieur Mexandeau, est, comme le suggère le rapport de votre ancien collègue Taddei, d'allonger la durée d'utilisation des équipements.

Le projet a donc une finalité économique.

Mme Gisèle Stievenard. Faux !

M. Louis Mexandeau. On trouvera toujours des Japonais quelque part comme alibi.

M. Etienne Pinte. Cette mesure a aussi pour but, monsieur Mexandeau, de lever une interdiction générale qui se retourne contre l'embauche des femmes. Il a ainsi un caractère social évident. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

Mme Gisèle Stievenard. C'est le contraire !

M. Etienne Pinte. Certains, ne pouvant plus nous attaquer sur ce plan et les sondages nous démontrant que plus de 52 p. 100 des femmes souhaitent avoir l'autorisation de pouvoir, quand cela s'impose, travailler la nuit, se posent la question de savoir si l'élargissement du travail de nuit des femmes est compatible ou non avec la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail que la France a ratifiée.

Pour trois raisons à mon avis, il n'y a pas incompatibilité.

La première découle de la règle de droit international appliquée par de nombreux pays dont la France, conformément à l'article 55 de la Constitution, qui spécifie que les traités ou accords sont supérieurs à la loi sous réserve de leur application par les autres parties, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas en ce qui concerne la convention n° 89 !

Certains pays ont signé la convention, mais ne l'ont pas ratifiée : c'est le cas des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la Suède, c'est-à-dire de nos principaux concurrents sur le plan économique dans le monde.

D'autres pays ont ratifié la convention, mais l'ont ensuite dénoncée, tels les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande. Pourquoi souhaitez-vous que la France soit plus royaliste que le roi ?

M. Louis Mexandeau. Ben voyons !

M. Gérard Collomb. Dans ce cas, il ne faut plus signer de traités !

M. Etienne Pinte. Pourquoi voulez-vous que la France, sur le plan économique, soit en butte à des pays concurrents qui ne respectent pas les mêmes règles ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Job Durupt. C'est cela, l'avenir ?

M. Jean Giovannelli. Quel avenir !

M. Etienne Pinte. La seconde raison se trouve dans la convention elle-même : elle prévoit que lorsque des circonstances graves surviennent...

M. Gérard Collomb. Lesquelles ?

M. Etienne Pinte. ... l'intérêt national pourra exiger que l'interdiction puisse être suspendue.

M. Louis Mexandeau. Il a bon dos, l'intérêt national !

M. Etienne Pinte. J'ai la conviction qu'avec 2 600 000 chômeurs, nous sommes dans une situation grave et que l'intérêt général exige la suspension de l'interdiction du travail de nuit des femmes ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Gisèle Stievenard. C'est du chantage ! Travail de nuit ou chômage !

M. Etienne Pinte. La troisième raison relève également de la convention qui exige, en cas de suspension de l'interdiction du travail de nuit des femmes, l'accord des partenaires sociaux.

C'est le cas, puisque le projet de loi nous propose deux verrous : d'une part, une convention ou un accord de branche étendu ; d'autre part, un accord d'entreprise ou d'établissement.

En d'autres termes, une entreprise ne pourra déroger aux règles concernant le travail de nuit des femmes que si les deux conditions que je viens de rappeler sont satisfaites.

Enfin, depuis le débat en séance publique, voici quinze jours, je tiens à souligner que, devant des règles manifestement dépassées par l'évolution des conditions économiques et sociales depuis trente ans, le secrétariat du Bureau international du travail a décidé de saisir officiellement le 29 mai prochain le conseil d'administration de l'organisation d'une proposition d'assouplissement de la convention de 1948 sur l'interdiction du travail de nuit des femmes.

Le secrétariat du Bureau international du travail fait en l'occurrence une double proposition.

D'une part, il propose la révision de la convention de 1948 « en vue de donner à l'autorité compétente de chaque pays - donc à la France - la possibilité d'autoriser des dérogations à l'interdiction du travail de nuit des femmes dans d'autres cas que ceux prévus par le texte actuel ». Ces dérogations prendraient en compte « les circonstances économiques actuelles », celles que je viens de rappeler.

D'autre part, le secrétariat du Bureau international du travail suggère l'adoption d'une recommandation sur le travail de nuit en général, sans distinction de sexe ni de secteur d'activité, afin d'améliorer les conditions de travail et les compensations, financières et autres. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

De même, mes chers collègues, la Commission des communautés européennes a engagé vis-à-vis de la France une procédure d'infraction pour manquement à ses obligations en matière d'égalité de traitement.

Or l'interdiction du travail de nuit des femmes est une inégalité de traitement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. Voilà où on en arrive !

M. Etienne Pinte. La procédure d'infraction vise en particulier, mes chers collègues de l'opposition, l'article 19 de la loi du 13 juillet 1983 votée par la majorité socialo-communiste, portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

M. Gérard Collomb. Sophisme !

M. Etienne Pinte. Vous nous avez mis vis-à-vis des règles communautaires dans une situation d'illégalité !

M. Louis Mexandeau. Bon apôtre !

Mme Gisèle Stievenard. Les autres pays s'inspirent de notre loi sur l'égalité professionnelle !

M. Etienne Pinte. Cette disposition est considérée comme discriminatoire parce qu'elle « ne fait pas obstacle à l'application des usages, des clauses des contrats de travail, des conventions collectives ou accords collectifs en vigueur », à la date de la promulgation de votre loi.

La Commission des communautés européennes considère que cet article n'est pas conforme à la directive européenne au motif qu'il permet le maintien des droits acquis pour les femmes dans le cadre des conventions collectives. Par conséquent, elle estime que ces dispositions sont contraires au

principe de l'égalité de traitement prévu par la directive et elle a adressé à ce sujet au Gouvernement français un avis motivé.

Le projet de loi permet donc de nous mettre en règle avec les lois communautaires et de remettre la France au rythme de l'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Gérard Bordu. De l'Europe des marchands !

Mme Paulette Nevoux. Vive la famille !

M. Louie Mexandeu. A quand une loi pour le travail de nuit des enfants !

M. Etienne Pinto. En conclusion, mes chers collègues, je poserais une nouvelle fois la question suivante : pourquoi vouloir censurer le Gouvernement sur un texte de clarification, de réalisme et d'équilibre entre l'efficacité économique et la protection des droits des salariés ?

Rejeter ce texte, c'est renier certaines dispositions heureuses des législations ou des réglementations de 1936, de 1982 et de 1986, reprises ou complétées par le projet.

Rejeter ce texte, c'est remettre en cause des accords d'entreprise ou de branche, successivement suscités puis rejetés pour des raisons qui, souvent, n'avaient rien d'économique.

Rejeter ce texte, enfin, c'est tourner le dos à l'avenir économique et social de notre pays. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Louie Mexandeu. Toujours la même antienne !

M. Etienne Pinto. Je vous demande donc, mes chers collègues, au nom du groupe du rassemblement pour la République, de rejeter la motion de censure présentée par le groupe socialiste. Le Gouvernement et vous-même, monsieur le Premier ministre, pouvez compter sur notre soutien et notre confiance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au nom du groupe Front national je dirai d'abord quelques mots de la procédure que nous avons suivie, puis du fond du texte qui est à l'origine de nos débats et, enfin, de tout ce que cela révèle, selon notre groupe, sur la situation actuelle.

Sur le plan de la forme, vous le voyez, mon plan s'articule en trois points, ce qui ne signifie pas que je sollicite une indulgence particulière de M. Rossinot. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En ce qui concerne la procédure d'abord, nous voici donc, monsieur le Premier ministre, à l'issue de la troisième discussion, aussi avortée que la précédente, d'un texte relatif à la flexibilité du temps de travail. Ce texte, vous avez essayé de le faire passer comme une ordonnance, puis, devant le refus du Président de la République, comme un amendement, puis, devant l'opposition du Conseil constitutionnel, comme une loi ordinaire, puis, devant ce que vous estimez être l'obstruction du parti socialiste, au forceps de l'article 49-3.

Le groupe Front national n'entrera pas dans la discussion sur le point de savoir si, en utilisant cette procédure, vous avez en effet subi une obstruction inacceptable. Si même tel était le cas, il faudrait se demander si vous ne vous êtes pas placé vous-même dans cette situation difficile.

Vous n'avez pas voulu que M. le Président de la République rejoigne ses illustres prédécesseurs Mac-Mahon et Millerand au panthéon de la tradition républicaine.

M. Ronald Perdomo. Très bien !

M. Bruno Gollnisch. Vous avez laissé subsister tous les contre-pouvoirs, politiques, médiatiques, syndicaux, qui pouvaient s'opposer à ce que l'on rompt une fois pour toutes avec le socialisme, et le piège de la cohabitation s'est refermé sur vous qui en êtes la victime trop consentante.

Il est vrai que, dans cette enceinte, la tactique de l'opposition de gauche s'appareille trop souvent - on peut le dire tout de même - au détournement de procédure et du règlement de cette assemblée. Mais comment se fait-il, mes chers collègues, que ce soit la seule arme qui reste au Parlement pour se faire entendre ?

Ordre du jour entièrement contrôlé par le Gouvernement, constamment modifié à la dernière minute, soumis aux pressions de la rue ou des lobbies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Temps de préparation et d'examen en commission insuffisant.

Votes automatiques de votre majorité contre tout amendement d'origine non gouvernementale, si justifié fût-il. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est, l'autre jour, M. Masson, député R.P.R. de Moselle, qui a voté pour cette raison contre votre gouvernement. (*Même mouvement.*) C'est encore M. Hector Rolland, député R.P.R. lui aussi, qui vous a écrit pour vous menacer d'en faire autant.

Mépris absolu des propositions de loi d'origine parlementaire.

Absence quasi-totale de couverture médiatique des travaux parlementaires, à l'exception de la houleuse séance des questions du mercredi.

Tout concourt au déclin d'une institution dont nous sommes devenus les défenseurs parce qu'aucun régime politique ne peut se passer finalement d'une instance délibérative.

Je vous le dis en tant que représentant d'un groupe qui, pas une seule fois, n'a utilisé ce procédé. Je n'en suis que plus libre pour affirmer que la suprématie étouffante de la technocratie et le mépris du régime représentatif sont la première cause des pratiques que vous dénoncez aujourd'hui. Et vous le savez bien, puisque plusieurs membres de votre majorité, dont certains siègent aujourd'hui au Gouvernement, ont été les premiers à utiliser ces procédés pour mener un utile combat d'arrière-garde contre les projets les moins acceptables du gouvernement socialo-communiste.

Alors, monsieur le Premier ministre, si vous voulez que le Parlement vous respecte, il faut respecter le Parlement.

Il ne faut pas laisser la rue décider de l'avenir de l'Université : il faut en discuter avec le Parlement.

Il ne faut pas s'en remettre à on ne sait quelle commission du soin de décider de l'avenir de la nationalité française : il faut en parler au Parlement.

Il ne faut pas réduire le problème de l'immigration aux opérations « coup de poing » de M. Pasqua ou au dialogue Malhuret-Harlem Désir : il faut le soumettre au Parlement.

Il ne faut pas dessaisir la représentation nationale du contrôle du plus écrasant budget social du monde : la vraie commission des sages, c'est le Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Il ne faut pas dire qu'une terrible épidémie qui a déjà touché à leur insu 150 000 ou 200 000 de nos compatriotes n'est pas un problème politique : il faut une commission d'enquête du Parlement.

Quoi qu'il en soit, si obstruction il y a eu, elle n'est pas de notre fait, puisque le Front national n'a déposé, en tout et pour tout, que deux amendements sur le texte qui est à l'origine de nos discussions, à savoir le projet de loi sur la flexibilité du temps de travail.

Deux amendements, c'est très peu, mais ils portaient sur des points importants : le travail de nuit des femmes et le travail du dimanche.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi nous a dit que l'une et l'autre de ces mesures seraient soumises à l'accord des principaux intéressés. Mais quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que par « intéressés » il faut entendre en fait des accords patronat-syndicats. Comme, par ailleurs, votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, continue de refuser, contrairement, une fois de plus, à vos engagements électoraux formels, de mettre en cause l'oligopole syndical, d'introduire la liberté et la concurrence dans le domaine syndical, de rendre libres les candidatures dès le premier tour des élections professionnelles, on aboutit à ce résultat surprenant que c'est le syndicat sous influence communiste qui va décider du droit qu'auront ou n'auront pas les salariés catholiques de pratiquer ou non leur religion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

De la même façon, ce sont les syndicats qui ont fait partie des lobbies antinatalistes et qui ont constamment présenté toutes les mesures tendant à détacher la femme de sa famille comme autant d'étapes de sa libération, ce sont ceux-là qui décideront si la mère de famille doit ou non travailler la nuit. Etrange paradoxe qui caractérise bien la politique de votre

gouvernement, monsieur le Premier ministre : un pas en avant, deux pas en arrière ! Courage, fuyons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il est vrai que la flexibilité du travail peut représenter un mieux, tant pour les entreprises, sans lesquelles il n'y a pas d'emploi, que pour certaines catégories de salariés. Et notre concours, par la voix de notre collègue Pierre Descaves, ne vous a jamais manqué, toutes les fois qu'il s'est agi d'aller dans ce sens.

Mais il n'en est pas moins vrai que libérer les forces vives de l'économie, c'est bien autre chose. C'est s'attaquer au carcan bureaucratique. C'est alléger les charges, plus écrasantes en France que dans n'importe quel autre pays au monde. C'est rendre à tous le goût d'entreprendre. C'est faire en sorte que l'entrepreneur, créateur de richesses et d'emplois, qu'il soit industriel, commerçant, artisan ou membre d'une profession libérale, ne soit pas spolié par le fisc du fruit de son effort. C'est généraliser l'actionnariat populaire. C'est dégager l'économie de l'emprise de l'Etat. C'est restaurer la concurrence entre les banques. C'est supprimer les privilèges de certains syndicats par rapport aux autres. Vous avez encore du pain sur la planche !

Mme Muguette Jacquaint. C'est tout ce que le Gouvernement fait ! Soyez content !

M. Bruno Gollnisch. On a bien entendu, sur les bancs de la gauche, quelques protestations contre le travail de nuit des femmes, mais plus ou moins cohérentes, parce que coincées entre les anciennes proclamations et réclamations de l'égalité des sexes et la défense d'une loi sociale dont les orateurs socialistes nous ont opportunément rappelé qu'elle remontait à 1874.

Au fait, quelle était la majorité du Parlement en 1874 ? C'était une majorité de droite, et même très à droite ! C'est à un député de droite que l'on doit cette loi du 19 mai 1874 supprimant le travail de nuit des femmes, supprimant le travail à journée entière des enfants et leur rendant l'école obligatoire. Il y eut donc des lois sociales, et non des moindres, qui furent votées par la droite. Quelle surprise ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Oui, il faut rappeler que c'est la Révolution française qui a détruit les corporations, par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, laquelle déclare : « Les citoyens de même état ou de même profession... les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur ce que l'on ose appeler leurs prétendus intérêts communs. » Célébrera-t-on ce legs dans deux ans ?

Ce n'est pas la gauche anticléricale ou révolutionnaire qui s'occupa la première d'améliorer le sort des ouvriers. Il suffirait, pour s'en convaincre, de dépouiller au *Bulletin des lois* les milliers d'ordonnances qui autorisent les fondations faites au profit des pauvres ou des hospices pour reconstituer le patrimoine des pauvres, si maltraité par les révolutionnaires. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialistes et communistes.*)

Mme Muguette Jacquaint. Vous êtes en train de démontrer qu'on retourne cent vingt ans en arrière !

M. Bruno Gollnisch. C'est Berryer, avocat et député de droite à l'immense talent, qui défend en 1845 les compagnons du devoir.

Je comprends, mes chers collègues de gauche, que cela vous gêne. Ce n'est pas l'histoire telle que vous souhaiteriez la faire enseigner dans nos écoles, mais c'est quand même l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Mme Gisèle Stevenard. C'est le peuple qui a fait l'histoire !

Mme Muguette Jacquaint. Oui, c'est le peuple !

M. Jean Proveaux. Cela prouve seulement que la droite est encore pire aujourd'hui qu'hier !

M. Bruno Gollnisch. Et puisque nous avons eu de votre part d'excellents développements sur le taylorisme ou sur l'histoire de la révolution industrielle, souffrez que je vous dise et que je dise aussi à M. le Premier ministre quelles sont les valeurs dont nous nous réclamons puisque, paraît-il, c'est la question qui est au centre du débat politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est Villeneuve Bargemon, préfet puis député de droite, qui s'élève en 1840 contre le travail des enfants. C'est Armand de Melun qui inspire la création des sociétés de secours mutuel et le décret-loi du 28 mars 1852.

M. Louis Mexandeau. Quelle vision sommaire de l'histoire ! On ne peut pas laisser tout dire !

M. Bruno Gollnisch. Qu'est-ce qui vous gêne, mon cher collègue ? (*M. Louis Mexandeau se lève et s'approche d'un micro.*)

M. le président. Monsieur Gollnisch, n'engagez pas la discussion, je vous en prie !

M. Bruno Gollnisch. Eh bien, je discuterai avec vous tout à l'heure, monsieur Mexandeau, et je vous apporterai les preuves !

M. le président. C'est cela : vous discuterez ensuite ! (*Sourires.*)

M. Bruno Gollnisch. C'est la droite qui a défendu en 1890 le repos du dimanche, en 1891 la suppression du travail de nuit des femmes et des enfants, en 1892 la vraie liberté syndicale. C'est Gailhard Bancel qui prend le premier la parole, le 1^{er} juin 1900, en faveur des caisses de crédit agricole !

M. Louis Mexandeau. C'était une minorité au sein de la droite !

M. Bruno Gollnisch. C'est lui qui dépose, le 19 juin 1922, avec quatre-vingt-deux députés de droite, une proposition de loi qui contenait tout ce que l'on a appelé depuis la sécurité sociale : « L'assurance contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse est réalisée pour les travailleurs avec la participation de l'Etat par des caisses professionnelles, locales, régionales et centrales. »

Mme Muguette Jacquaint. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Bruno Gollnisch. Soyez au moins comme Louis Blanc qui reconnaissait la valeur des propositions émises par la droite de l'Assemblée !

C'est encore un député de droite, pourtant l'héritier d'un des conventionnels les plus contestables, Saint-Just, qui fit voter en 1938 le prêt au mariage, dernière grande initiative sociale avant la guerre.

C'est la droite qui, la première, fit adopter le vote des femmes à la Chambre des députés...

Mme Muguette Jacquaint. C'est faux !

M. Bruno Gollnisch. ...loi qui n'échoua qu'à cause de l'opposition de la gauche au Sénat !

M. Louis Mexandeau. Quel salmigondis !

M. Bruno Gollnisch. Les vraies réalisations tendant à améliorer le sort des ouvriers, on les doit à tous ces hommes de droite, et non à Proudhon, à Blanqui, à Fourier ou à Marx ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Louis Mexandeau. Il faut développer l'enseignement de l'histoire, monsieur le Premier ministre !

M. Bruno Gollnisch. Cela dit, monsieur le Premier ministre, un débat dans lequel le Gouvernement engage sa responsabilité est nécessairement l'occasion de faire le point sur sa politique de la façon la plus générale qui soit, sans se limiter au texte qui, peut-être, sera réputé adopté. Je voudrais saisir cette occasion pour aborder en dernier lieu - trop brièvement, je le crains - la question qui domine aujourd'hui la vie politique française, à savoir la fameuse question des valeurs qui, paraît-il, nous distingue. Ces valeurs dont vous seriez l'unique dépositaire avec, il est vrai, M. Rossinot ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Ces valeurs qui ne seraient pas les nôtres. Ces valeurs dont vous parlez beaucoup, mais que vous ne définissez jamais avec précision.

Il serait intéressant, en cette occasion comme en bien d'autres, que vous vous résolviez une fois pour toutes à nous dire en quoi votre philosophie est différente de la nôtre, et surtout à le dire à vos électeurs. A le dire vraiment et non pas en faisant usage de quelques slogans de médiocre valeur, du genre : le Front national vote avec la gauche.

Il m'a été rapporté que vous nous aviez reproché de voter avec les communistes. Je pense que mes collègues communistes seront les premiers surpris de cette information et que cela fera sourire tout le monde dans cette assemblée.

Mme Muguette Jacquaint. Pas pour longtemps !

M. Bruno Gollnisch. Vous savez fort bien que si nous avons exprimé notre défiance à l'égard de la cohabitation, c'était précisément parce qu'elle ne permettait pas de rompre définitivement avec le socialo-communisme, ainsi qu'on le constate aujourd'hui.

Quant à l'argument de simplisme, il se retourne contre ses auteurs. Il me faut, en effet, vous rappeler que notre programme de gouvernement ne compte pas moins de deux cents pages, tandis que le vôtre tient en dix feuillets et que vous en avez déjà abandonné la moitié ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Nos experts ne sont pas moins bons que les vôtres et ils ont l'avantage d'avoir, sur un certain nombre de problèmes, une expérience qui n'est pas celle des sénéralis de la fonction publique.

Mais il y a mieux que le simplisme, il y a le dernier slogan à la mode, celui selon lequel nous tiendrions un discours d'exclusion. C'est d'ailleurs une phrase tout à fait intransitive. On ne nous explique jamais exclusion de qui, exclusion de quoi. Ne l'a-t-on pas entendu assez ce reproche d'exclusion ! Et puisque vous êtes, paraît-il, contre l'exclusion, cela vous permet naturellement de nous exclure : C.Q.F.D. !

Exclusion de qui ? Exclusion de quoi ?

Exclusion de l'immigration sauvage ? Mais devons-nous comprendre que vous êtes pour son inclusion ?

Exclusion de l'épidémie qui a déjà touché deux cent mille personnes à leur insu dans notre pays ? Mais vous n'êtes tout de même pas pour sa diffusion ?

Au nom de la tolérance, vous refusez le moindre de nos amendements. Si Jean-Marie Le Pen disait que deux fois deux font quatre, on s'empresserait de changer demain la table de multiplication !

Refusant l'exclusion, vous prétendez exclure tout ce que nous représentons : nos hommes, nos idées, nos solutions, mais pas nos électeurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Car, à l'instar de certaine banque, monsieur le Premier ministre, nos électeurs vous intéressent ! Vous êtes vraiment trop indulgent !

Croyez-vous donc que vous aurez jamais donné assez de gages de ce côté-ci de l'Assemblée ?

Quand j'entendais Mme Veil, que vous avez naguère couverte de roses lorsqu'elle fit voter l'avortement d'Etat sous votre ministère, quand je l'entendais exiger l'apartheid à l'encontre de MM. Longuet et Madelin à cause de leurs anciennes amitiés droitières, eux qui sont aujourd'hui du parti de M. Léotard et de M. Malthuret, j'avais envie de m'écrier : *Hadie mihi, cras tibi* ! Aujourd'hui c'est mon tour, et demain ce sera le tien !

Nous sommes pour la préférence nationale. Etes-vous donc pour la préférence internationale ?

Nous sommes pour la famille. Etes-vous donc contre la famille ?

Nous sommes pour une nationalité française voulue et non point automatique. Vous aussi, paraît-il, vous l'avez même fait écrire cette semaine à M. Toubon dans le *Figaro-Magazine*. Il est pour la réforme du code de la nationalité. Conclusion logique : M. Chalandon la retire et, dans les deux cas, c'est M. Harlem Désir qui touche les subventions ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

D'un côté, M. Pasqua nous prend à témoins de l'invasion des états de presse par la pornographie. De l'autre, M. Léotard dit qu'il ne faut surtout pas d'ordre moral. La fin du régime et du système serait donc le désordre moral ? Nous vous en donnons acte, mais il eût fallu le préciser à vos électeurs !

Il y a enfin l'antienne, dérisoire à notre encontre du racisme, de l'antisémitisme : les allusions toujours finaudes à la seconde guerre mondiale, présentées récemment avec tant de talent par M. le ministre du commerce extérieur, né cinq ans après le début de la guerre et qui nous a donné à tous une magnifique leçon de morale, plutôt que de commenter les résultats exceptionnels du commerce extérieur.

Je regrette vivement que M. le ministre ait quitté récemment le festival de Cannes pour le Canada, en compagnie de celui dont il se plaît à louer les qualités d'homme d'Etat. Je me bornerai donc à lui adresser deux remarques.

D'abord je tiens à lui dire merci ! Car il a plus fait dans le département du Rhône pour le progrès de la formation que je représente que mes modestes efforts en deux ans de travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ensuite, si au nombre des vertus qu'il revendique, il y avait aussi la reconnaissance, il aurait au moins de la gratitude pour ceux qui se sont battus pour libérer son père prisonnier.

Pour Edouard Frédéric-Dupont, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45, avec deux citations, médaille de la Résistance, député de Paris de notre groupe.

Pour Olivier d'Ormesson, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant, député européen du Front national.

Pour Pascal Arrighi, qui siège sur ces bancs, commandeur de la Légion d'honneur, médaille militaire, Croix de guerre 39-45 avec deux citations, médaille de la Résistance, médaille des évadés, député des Bouches-du-Rhône du Front national.

Pour Gilbert Deveze, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45 avec quatre citations, médaille de la Résistance, Croix du Combattant volontaire, médailles de Libye, d'Italie et des internés-résistants, officier de la Légion d'honneur Polonais libres, auteur de la première émission clandestine à Lyon. Mais peut-être M. Michel Noir ne connaît-il pas bien l'histoire de la Résistance lyonnaise ?

Pour Michel de Camaret, commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, Croix de guerre 39-45, médaille des évadés, Military Cross, Croix de guerre des Pays-Bas, député européen du Front national. Mais peut-être M. Michel Noir ne sait-il pas vraiment ce qu'est un compagnon de la Libération ?

Pour conclure, monsieur le Premier ministre, le fond du problème, la vraie différence de valeurs entre vous et nous, je vais vous la dire : elle est heureusement moins importante et moins grave que celle que vous vous plaisez parfois à souligner. Vous n'êtes, à la vérité, de droite que parce que la gauche dit que vous en êtes, mais vous récusiez naguère avec horreur cette épithète infamante à vos yeux.

Le courant qui vous porte est conservateur, mais il ne conserve que la façade, quand notre civilisation est minée de l'intérieur.

Vous gérez l'économie, moins mal, bien sûr, mieux, si vous voulez, que les socialistes, mais au moyen de la même technocratie, l'œil rivé sur les grands équilibres, alors que presque tout est affaire de motivation individuelle.

Vous croyez sacrifier à la paix sociale, mais vous confortez les féodalités modernes.

Vous croyez être tolérant, et vous avez abandonné la pensée, la communication, la culture, les mœurs, l'éducation à vos adversaires, auxquels d'ailleurs vous vous opposez de moins en moins.

Ce comportement, il est vrai, correspond à une constante de notre histoire. Mais est-ce bien pour cela que vos électeurs vous ont élu ? N'est-ce pas plutôt en raison de cela que nombre d'entre eux se tourmentent aujourd'hui vers nous ?

Oui, vers nous qui refusons de sacrifier aux modes du temps.

Vers nous, que l'on traite de démagogues, mais qui sommes les seuls à avoir osé dire dans ce débat, par la voix de Pierre Ceyrac, que le fond du problème, c'était qu'en France, dans certains secteurs, il fallait travailler plus qu'on ne le faisait aujourd'hui.

Vers nous, pour qui la politique n'est pas la recherche désespérée, au gré des sondages, de l'adhésion de millions d'électeurs à qui l'on fait miroiter l'augmentation des satisfactions matérielles.

Vers nous, qui pensons que l'homme politique est aussi comptable envers les générations passées dont nous sommes les héritiers et envers les générations futures.

Nous qui appelons les Français à plus de travail, à plus d'effort, à l'accueil de la vie et non à l'hédonisme, au service de la patrie et non au pacifisme, au respect des disciplines de toujours et non au laxisme.

Oui, nous, élus de la droite nationale, dont les personnes comptent pour peu de chose, et les carrières encore moins. Nous existons par nous-mêmes et par le courant qui nous porte.

Nous ne sommes pas les élus d'un mode de scrutin que les socialistes auraient imposé pour vous gêner, car il ne tenait qu'à vous que nous ne vous gênassions point. Il ne suffit pas d'ailleurs de changer le mode de scrutin pour être élu ; il faut encore avoir des électeurs !

La vérité, c'est que nous sommes forts de vos propres faiblesses. La force qui nous fait avancer, c'est la réaction à vos propres renoncements. Ceux qui nous font confiance, ce sont ceux que, malgré vous ou consciemment, vous avez trompés. Voilà pourquoi, je pense, vous ne nous aimez pas. Voilà pourquoi, si nous vous tendions la main, vous la repousseriez encore, contrairement à beaucoup de ceux qui sont ici, dans vos rangs.

Mais, monsieur le Premier ministre, chacun ici le sent bien, et je vous le dis solennellement : il est révolu à tout jamais, il ne reviendra plus, le temps où l'on captait les voix de droite sans jamais faire une politique de droite ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, pour ce gouvernement-ci comme pour ce gouvernement-là, les mêmes méthodes sont utilisées pour faire les mêmes cadeaux au C.N.P.F. Une telle continuité n'a pas manqué d'être relevée quant aux fins de la flexibilité par le journal *Le Monde* qui, le 15 mai dernier, titrait : « Aménagement du temps de travail : M. Séguin et le parti socialiste sont moins éloignés qu'il n'y paraît. »

Continuité quant aux méthodes, tout d'abord. En engageant la responsabilité de votre gouvernement sur la base de l'article 49-3 de la Constitution, monsieur le Premier ministre, vous bâillonnez l'Assemblée nationale et singulièrement les députés communistes, lesquels, sur chacun des points de votre projet, avaient entrepris d'en démontrer le mécanisme pour mettre en évidence à la fois sa nocivité et son seul objectif réel : exploiter toujours plus les travailleurs.

Votre projet, monsieur le Premier ministre, est donc à prendre tel quel. Puisque le Parlement constitue un obstacle, vous bafouez ses droits.

Il y a un peu plus d'un an, votre prédécesseur, M. Fabius, utilisait les mêmes méthodes pour faire passer coûte que coûte le projet Delebarre sur la flexibilité, qui a ouvert dans notre code du travail une brèche telle que vous avez pu vous y engouffrer pour donner pleine satisfaction aux exigences du C.N.P.F.

Il est donc nécessaire de s'interroger, en second lieu, au-delà de la forme et des méthodes utilisées, sur le fond des connivences qui existent en matière de flexibilité.

En engageant votre responsabilité mercredi dernier, vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre : « Ce projet est la traduction juridique exacte d'une idée selon laquelle notre pays a un besoin impérieux d'utiliser au mieux la totalité de ses équipements productifs en faisant tourner les machines jour et nuit, dimanche compris. »

Autant vous réaffirmer tout de suite l'opposition ferme, irréductible des députés communistes à un tel projet inhumain, qui vise à faire plier l'homme pour l'asservir à la machine. Pour nous, si les machines peuvent tourner jour et nuit comme le dimanche, les travailleurs doivent avoir un travail qualifié le jour.

Que n'avons-nous entendu ces dernières années ! L'aménagement du temps de travail constituerait un des éléments clés de la compétitivité des entreprises face à la concurrence internationale. L'allongement de la durée d'utilisation des machines augmentant mécaniquement les capacités de production permettrait aux industries d'élever le seuil de rentabilité. Les pesanteurs et les rigidités de certaines dispositions du code du travail, concernant notamment la durée du travail, seraient autant d'obstacles à l'initiative patronale.

Ces trois affirmations sont-elles du « Delebarre » ou du « Séguin », du « Fabius » ou du « Chirac » ? Elles sont à la fois l'un et l'autre.

Le projet Séguin, est-ce du Delebarre amélioré ? Y a-t-il un projet meilleur que l'autre ? Pour les députés communistes, la réponse est claire : ni l'un ni l'autre.

Autant le dire tout de suite, en censurant aujourd'hui la droite sur son projet de flexibilité, nous ne blanchissons pas les auteurs de la loi sur la flexibilité du 28 février 1986. N'est-il pas singulier, d'ailleurs, que les semeurs qui, hier, imposèrent une loi scélérate aux travailleurs, censurent aujourd'hui les moissonneurs. La mauvaise graine n'a pourtant fait que se développer !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les semeurs se font surtout remarquer par leur absence !

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui ! Le dernier socialiste vient de nous quitter !

M. Alain Bocquet. Deux thèses semblent ici s'affronter. L'une selon laquelle la loi Delebarre est une bonne loi qui n'a pas encore pu faire ses preuves. L'autre selon laquelle il faut perfectionner la loi - c'est l'objet du projet Séguin - pour qu'elle produise ses effets. La différence entre les deux est bien mince.

Comment faire croire aux travailleurs qu'un travail plus long permettrait de créer des emplois ? L'objectif n'est pas la création d'emplois : travailler plus longtemps, densifier le rythme de travail, travailler la nuit et le dimanche constituent, à l'inverse, une accentuation de l'exploitation des travailleurs, une surexploitation.

Ce sont les mêmes salariés qui travailleront plus en étant moins payés, car on ne leur paiera plus les heures supplémentaires. En outre, ils seront moins protégés.

Ce que vous voulez, ce sont des travailleurs asservis totalement aux besoins du patronat, malléables, taillables et corvéables à souhait.

Et nous ne sommes pas les seuls à faire une telle analyse. Une autorité aussi mondialement reconnue que le professeur Alain Wisner a montré qu'avec la flexibilité « il y a, dans tous les cas, un accroissement de la quantité de travail à réaliser dans le même temps, une densification du travail ». Et il ajoute : « La densité accrue du travail provoque des effets particulièrement intolérables pour tous ceux qui travaillent déjà à la limite de leurs capacités. »

Les dérèglementations sociales, humaines et familiales, que nous sommes les seuls, ici, à mettre en évidence, vous gênent tellement que vous préférez parler de compétitivité. Vous noyez le social sous le vernis du prétendu libéralisme économique.

Mais votre compétitivité passe par la régression sociale, contraire à l'intérêt des salariés et à l'intérêt national. Il s'agit non seulement de la négation de tout humanisme, je l'ai déjà dit, mais c'est aussi, outre une absurdité économique, un cycle infernal tendant à amener le social au niveau zéro. A ce jeu-là, vous aurez toujours votre « champion » : le Japon, la Corée du Sud ou Taïwan !

On sait ce que cela vaut : des hommes et des femmes contraints de travailler jour et nuit, sans congés, sans retraite, sans sécurité sociale, le tout pour un salaire dérisoire.

Non, la modernité dans ce pays, ce n'est pas vous et les tenants des politiques d'austérité pour les travailleurs.

La modernité, c'est une autre politique, au service de la croissance, de l'investissement, de l'emploi, passant par un développement majeur des libertés, notamment dans les entreprises.

L'efficacité commande que l'argent soit mobilisé pour l'emploi et la croissance.

La machine au service de l'homme et du progrès social, et non l'homme appendice de chair de la machine : telle est la conception du parti communiste français.

Votre projet est au cœur d'un enjeu de classe essentiel. C'est pour cela que nous le combattons, comme nous avons combattu, l'année dernière, le projet archaïque et dangereux de MM. Fabius et Delebarre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dommage qu'il n'y ait aucun socialiste en séance !

M. Alain Bocquet. C'est bien pour cette raison essentielle que vous parez la flexibilité des atours de la liberté. C'est en son nom que vous cherchez à l'imposer.

Selon vous, l'aménagement du temps de travail permettrait à chacun de choisir son temps de travail, son rythme de vie. Selon vous, les salariés seraient libres de choisir. Mais s'agit-il vraiment d'une liberté ? C'est d'une caricature de liberté, d'une caricature de choix qu'il s'agit. Les salariés ont le

choix entre le chômage et le renoncement à leurs droits. C'est un chantage odieux ! Le système que vous leur proposez, c'est de choisir entre le pire et le mauvais.

Un consensus s'est d'ailleurs créé sur tous les bancs de cette assemblée, sauf ceux du groupe communiste, pour considérer que l'emploi doit devenir objet de négociation.

En réalité, compte tenu de la politique d'austérité et de la pression sur les salaires, la seule chose qu'il soit permis aujourd'hui aux salariés de négocier, c'est le recul de leurs droits. Quand l'emploi devient objet de négociation, il cesse d'être un droit pour devenir un privilège : telle est votre logique.

Le maintien hypothétique de l'emploi - et quel emploi ! - comme contrepartie de l'abandon de tous ses droits, c'est la perversion totale de la négociation : c'est la négation de la liberté !

On imagine facilement ce que dira le patron à son salarié : « Vous travaillez pour moi quand je veux, à n'importe quelle heure et aussi longtemps que je veux. En échange, je vous donne la chance de pouvoir travailler pour moi. Et si vous ne comprenez pas ma générosité à votre égard, vous n'avez qu'à prendre la porte ! »

Dans une situation où les pressions et les prétentions patronales sont les plus fortes, les travailleurs ont plus que jamais besoin d'un code du travail pour leur servir de rempart. Il ne s'agit pas là d'une conception étatiste. Au contraire, le devoir des pouvoirs publics est de s'attacher à endiguer la morgue patronale en renforçant la loi. Or c'est l'inverse qui se produit, par une conjugaison des forces du patronat et des forces des partisans de l'austérité pour les travailleurs.

La Confédération européenne des syndicats, qui ne peut être accusée de sympathie à l'égard des communistes, affirme du reste : « Les nouvelles formes de flexibilité propagées par les employeurs et certains gouvernements visent avant tout l'intensification du travail et l'affaiblissement du mouvement syndical. »

La vérité se dévoile subitement.

De la même façon que la Trilatérale fixait, il y a quelques années, des limites à la démocratie, vous cherchez à faire plier les salariés en remettant en cause leurs droits et leurs acquis, en sanctionnant les militants syndicalistes et politiques qui opposent une résistance.

Pour vous, l'enjeu de la flexibilité est d'accroître substantiellement le taux du profit capitaliste par la surexploitation des travailleurs. C'est cela le seul but économique que vous poursuivez.

La flexibilité, la suppression des protections sociales, le rétablissement du travail de nuit pour les femmes constituent bien un véritable bond en arrière d'un siècle.

Ce recul de civilisation, le C.N.P.F. n'a jamais renoncé à l'obtenir. Depuis son échec de l'automne 1984, où il n'avait pu extorquer, grâce à la mobilisation et à l'action de la C.G.T., la signature des syndicats sur son projet d'aménagement du temps de travail, le C.N.P.F. s'est cherché des alliés. Depuis la loi du 28 février 1986 jusqu'à aujourd'hui, nous devons bien constater qu'il les a trouvés.

Pourtant, C.N.P.F. et Gouvernement sont bien incapables de démontrer que cette politique a développé l'investissement ou a contribué à améliorer l'emploi et les conditions de travail. De nombreux exemples vécus montrent au contraire de manière irréfutable que la « flexibilité » joue contre l'emploi.

Dans mon département, par exemple, à la Selnor, du groupe Thomson, à Lesquin, 600 personnes ont été licenciées alors que, dans le même temps, on a décidé l'ouverture d'un atelier qui fonctionne désormais sept jours sur sept.

Le patronat du textile, champion de la flexibilité, recrute du personnel pour les week-ends alors que, dans le même temps, il supprime des milliers d'emplois : 7 000 pour le seul secteur de Lille - Roubaix - Tourcoing en 1986. Ce patronat avide de profits réclame avec insistance le travail de nuit pour les ouvrières qui, surexploitées, sont vieilles avant l'âge et qui mériteraient bien, comme le réclament les députés communistes, la retraite à cinquante-cinq ans.

Sans doute serez-vous plus sensible à l'argumentation de l'I.N.S.E.E. qui vient de publier, dans le numéro de mars de la revue *Economie et statistiques* une enquête dont les conclusions sont édifiantes. Des conclusions dont la *Tribune de l'Economie* du 6 avril donne le ton général en indiquant : « La flexibilité créerait peu d'emplois. » S'agissant de cette

flexibilité, 38 p. 100 des entreprises industrielles interrogées et 37 p. 100 des commerces déclarent n'en espérer aucun effet quant à la relance de l'emploi.

Le témoignage des pays étrangers est lui aussi accablant. Voyez l'Angleterre où toutes les formes de flexibilité sont particulièrement développées. Après la perte de 1 800 000 emplois depuis 1979, le patronat britannique exige encore 750 000 suppressions nouvelles.

Dans notre pays lui-même, depuis que la première loi sur la flexibilité a été imposée par vos prédécesseurs au gouvernement, le chômage s'est aggravé de 230 000 personnes, et sa durée s'est allongée.

La flexibilité, loin de permettre une résorption du chômage, va au contraire en faciliter l'aggravation.

En effet, en donnant plus de possibilités d'augmenter les cadences, de bloquer la charge de travail sur certaines périodes, de répondre à des à-coups de commandes avec le même personnel, la flexibilité est un moyen rêvé pour le patronat de réduire les effectifs, de grossir encore le drame du chômage !

Le chômage augmente, la misère s'étend dans notre pays. Tels sont les premiers résultats de la flexibilité, mais, *a contrario*, les profits capitalistes font des bonds considérables en avant ; le volume des transactions en Bourse a presque doublé en 1986 par rapport à 1985...

M. Jean-Claude Gaudin. Heureusement !

M. Alain Bocquet. ... et quadruplé par rapport à 1984. Les cours des actions ont quadruplé au cours des quatre dernières années : la capitalisation boursière représente désormais 25 p. 100 du produit intérieur brut contre 5,6 p. 100 en 1982. Les transactions opérées en Bourse en trois jours équivalent au déficit prévu de la sécurité sociale.

Ce résultat met bien en lumière les graves risques qu'en court notre pays à pratiquer la fuite en avant dans une croissance financière qui se fait non seulement au détriment de la croissance réelle, mais contre elle.

Un marché financier en expansion, tout l'atteste, c'est tout à la fois des ressources énormes stérilisées au regard des enjeux de l'économie nationale, une arme de désintégration industrielle et sociale, un encouragement permanent et rémunéré à mobiliser l'argent contre l'emploi et la production efficace.

Cette politique, contrairement aux discours complaisants sur le rôle des marchés dans le financement des entreprises, conduit au contraire à un accroissement du prélèvement net sur elles, les entreprises plaçant plus d'argent qu'elles n'en reçoivent, payant de surcroît des dividendes et intérêts croissants.

Le patronat place aujourd'hui seize fois plus d'argent dans la spéculation financière que dans la formation. Avec l'austérité, cela a, certes, permis d'accroître les profits de 23 p. 100 en 1986, de multiplier par trois depuis 1981 les fortunes des 100 000 familles les plus riches. Mais ces choix font reculer la France. Avec cette politique, alors que les techniques vont de l'avant, on produit moins qu'en 1980 et l'exploitation des salariés se renforce.

Cette politique se paie au prix de bonds en arrière pour la population, pour les travailleurs, quant à leur emploi, leurs salaires, leurs conditions de vie et leurs libertés.

Avec plus de trois millions de chômeurs réels, votre bilan est terriblement accusateur.

Voici, monsieur le Premier ministre, votre impitoyable faire-part pour 1987 : 160 000 suppressions d'emplois, 100 000 dans l'industrie, 45 000 dans l'agriculture et 15 000 dans l'administration. Mais il n'est pas besoin d'attendre la réalisation prochaine de ces prévisions destructrices pour conclure à la nocivité de la flexibilité en matière d'emploi.

En 1986, il y a eu 170 000 chômeurs de plus - et cela s'accélère - et 600 000 licenciements, c'est-à-dire un niveau jamais atteint. Où sont les 370 000 emplois promis par M. Gattaz en cas de suppression de l'autorisation administrative de licenciement ? Moins de charges, pour reprendre le début du slogan de la majorité, c'est donc moins d'emplois véritables.

Vous prétendiez rechercher une meilleure utilisation des équipements, mais vous fermez des usines modernes, vous abandonnez des productions et des technologies de pointe dans des secteurs décisifs de notre économie et vous organisez la récession généralisée dans les services publics.

Vous prétendiez que cette politique allait vous permettre de gagner des marchés. Les faits montrent que le déficit industriel s'accroît. On importe plus et nos parts de marché reculent dans le monde. A cet égard, notre plus gros déficit industriel est, vous le savez, avec la République fédérale d'Allemagne, pays où la durée du travail est, selon le C.N.P.F. lui-même, « équivalente » à celle des salariés français et où les travailleurs ont acquis, par la lutte, la sixième semaine de congés payés et une nouvelle réduction du temps de travail.

Dés lors, nous vous le disons avec force : ce qui guide le Gouvernement ce n'est pas l'intérêt du pays, c'est la mise en place de nouveaux moyens d'exploitation, dans la perspective du « grand marché européen » prévu pour 1992, où toute barrière à la recherche du profit maximal serait levée et où le potentiel de la France serait dépecé par une division du travail conforme aux intérêts des multinationales. C'est d'ailleurs devant les principaux pays du monde capitaliste réunis à Paris que vous vous êtes engagé, monsieur le Premier ministre, à poursuivre la déréglementation.

Vos affiches collées dans toute la France : « 1988-1992, la France première en Europe », ne sont que du bluff, un nouveau bout de tunnel. Permettez à un député d'une région durement meurtrie par trente années de politique européenne de vous dire que nous avons déjà donné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il faut reconnaître que vous ne rechignez pas à la tâche en matière de mauvais coups contre les travailleurs. Qu'on en juge : suppression de l'autorisation administrative de licenciement ; ordonnances signées par le Président de la République en décembre dernier donnant de nouvelles facilités pour la conclusion de contrats précaires et démantelant l'A.N.P.E. ; allègement des charges pour les entreprises, qui remplacent les emplois stables par des emplois précaires ; contrats de travail intermittent et associations intermédiaires ; organisation du travail le dimanche et en V.S.D. ; mise en cause du S.M.I.C. par toute une série de formules comme les T.U.C., les S.I.V.P., les T.I.G. et toutes les formes précaires de travail, les « petits boulots » qui conduisent aujourd'hui un jeune sur quatre à gagner moins de la moitié du S.M.I.C. !

Il faut signaler également que plus de la moitié des demandeurs d'emploi qui s'inscrivent à l'A.N.P.E. sont issus d'une forme précaire de travail. Il y a aussi la mise en place des « zones franches » et de zones de non-droit comme Euro-Disneyland à Marne-la-Vallée, où seule la loi d'Oncle Piesou va s'appliquer.

On le voit, vous avez entrepris en fait de briser toutes les solidarités existantes face aux diktats et aux dogmes patronaux. L'avenir, pour vous, s'appelle le passé !

La flexibilité va donner des moyens accrus au patronat pour lui permettre de décider, à sa guise, du temps de travail qu'il impose aux salariés. Un jour, ce sera deux heures de plus ; un autre jour, ce sera une heure de moins ; un troisième jour sera chômé, sans parler de nuits et du dimanche. Les travailleuses et les travailleurs n'auront, eux, qu'à « s'adapter » en silence et à accepter de voir leur vie et celle de leur famille intégralement soumises aux exigences du profit.

C'est l'insécurité sociale généralisée pour les salariés, dont aucun ne sera soumis à la même règle, que ce soit pour la durée du travail, les conditions de travail, les conditions et le niveau de rémunération ou la qualification. C'est également l'inégalité généralisée des salariés devant la loi, y compris au sein d'une même entreprise.

Alors que la loi devrait être le minimum incompressible de droits et de garanties sur la base duquel des accords plus favorables pourraient être obtenus, vous proposez le contraire. Vous espérez que la hantise du chômage conduira les travailleurs à avaliser cette politique antisociale et anti-économique.

L'O.C.D.E. reconnaît pourtant que ce que vous appelez « les rigidités » constitue en fait des « protections légitimes des personnes concernées ».

Monsieur le Premier ministre, c'est bien de tout cela que vous ne voulez pas débattre en recourant au 49-3.

Quant au travail de nuit des femmes, comment ne pas voir que derrière cette disposition contraire aux accords internationaux, et notamment à la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail, se cachent non seulement un renforcement de l'exploitation des femmes, mais aussi un

objectif précis : celui de renvoyer un maximum de femmes au foyer. Cela prouve en tout cas que la bourgeoisie ne s'est accommodée du travail des femmes que dans la mesure où elle pouvait en tirer plus de profits et accroître l'exploitation, mais certainement pas pour favoriser l'émancipation et la conquête de l'égalité. Il n'est que de constater pour s'en convaincre les écarts de salaires à travail égal, ou les écarts de responsabilités à niveaux de qualification identiques.

Il ne faut pas être devin pour comprendre que ce sont les femmes les plus défavorisées qui seront les premières victimes de cette loi.

Est-il plus enviable le sort de la travailleuse dont le conjoint subit aussi la flexibilité et les horaires à rallonge et, bien entendu, aux moments où elle-même ne peut être libre ? Qu'en sera-t-il de la garde des enfants, de leur éducation, de leur équilibre psychologique si les enfants n'arrivent jamais à voir leurs parents en même temps ?

Oserez-vous encore, après cela, culpabiliser les familles qui n'ont pas au moins trois enfants ?

Non content d'ouvrir à la flexibilité les portes de toutes les entreprises, vous aggravez cette dernière dans le sens d'une accentuation de la soumission de la vie quotidienne des salariés aux exigences du patronat.

Pour leur part, les députés communistes continuent de penser que le développement des sciences et des techniques, l'introduction de nouvelles technologies, des robots, l'élévation du niveau de qualification par un effort sans précédent de formation qui reste à faire pourraient permettre un aménagement du temps de travail à la fois conforme aux aspirations des travailleurs et à l'intérêt économique des entreprises et du pays.

Un pareil aménagement, négocié par des syndicats représentatifs de la majorité des salariés concernés...

M. Jean-Claude Gaudin. Comme la C.G.T., qui casse et détruit tous les efforts qu'on peut faire dans ce pays !

M. Alain Bocquet. Taisez-vous, monsieur Gaudin, tout le monde sait que vous êtes du côté du patronat, et depuis longtemps ! (*Protestations sur les bancs du groupe U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Alors, ne m'interrompez pas !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Bocquet, qui va conclure.

M. Jean-Claude Gaudin. Je rappelle que la C.G.T. casse tout !

Mme Muguette Jacquaint. Les vôtres, c'est à coups de matraque qu'ils cassent tout !

M. Alain Bocquet. Oui, le patronat casse les usines ! Un pareil aménagement, négocié par des syndicats représentatifs de la majorité des salariés concernés, pourrait permettre à chacun de travailler moins en travaillant mieux sans réduction de salaire et de disposer du temps nécessaire pour s'occuper de sa famille, pour se cultiver, exercer les activités de son choix dans son quartier.

La stabilité de l'emploi, la qualification, de bons salaires et le droit à la promotion pour tous, voilà des conditions qui sont aujourd'hui indispensables à l'efficacité économique, à la modernisation, à la maîtrise des formidables moyens des avancées scientifiques et techniques, dès lors qu'on se fixe comme but de les mettre au service du progrès humain.

La durée légale hebdomadaire de travail ramenée progressivement à trente-cinq heures sans perte de salaire et un temps suffisant consacré à la formation sur le temps de travail permettraient d'aller dans la bonne voie.

M. Jean-Claude Gaudin. On verra !

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, le groupe communiste, fidèle aux intérêts des travailleurs et de la nation, censure aujourd'hui votre politique, votre gouvernement.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas grave !

M. Alain Bocquet. Mais ce qui compte par-dessus tout, c'est la mobilisation de tous dans une lutte résolue contre votre politique anti-sociale, anti-démocratique et anti-nationale. C'est à ce rassemblement que nous voulons œuvrer, avec notre président André Lajoinie, qui fera entendre avec tous les communistes...

M. Jean-Claude Gaudin. Avec Juquin !

M. Alain Bocquet. ... dans les semaines et les mois à venir, la protestation de notre peuple, son espoir d'une autre politique, d'un autre pouvoir, d'une autre société plus juste, plus humaine et plus libre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion rassemble trois débats en un seul, trois débats qu'il faut clairement distinguer.

Le premier est politique, c'est celui de la critique d'ensemble de la politique du Gouvernement, dont la motion de censure est l'occasion pour l'opposition, au-delà de l'objet même du texte en discussion.

Je n'entrerai pas dans un tel débat, sauf à répondre à M. Collomb qu'une opposition n'est crédible dans ses critiques que si elle peut faire valoir des références en termes de résultats ou des références en termes de projets, ce qui n'est pas le cas.

Le deuxième débat est juridique ; il porte sur les empêchements de toute nature qui expliquent le long, le trop long retard de mise en œuvre de la réforme.

M. Ladislas Poniatowski. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Soisson. Certains empêchements ont une origine qu'on peut qualifier de « classique » : ce sont les délais inhérents à la procédure parlementaire, auxquels s'ajoute l'enlisement d'une « bataille d'amendements ».

D'autres empêchements ont une explication plus inédite, qu'il s'agisse du refus du Président de la République de signer une ordonnance ou de l'annulation par le Conseil constitutionnel du texte voté en décembre 1986 par le Parlement.

Mais nous vivons, pour l'aménagement du temps de travail, les heurs et les malheurs de la cohabitation.

Nous sommes revenus à la case départ.

Nous regrettons le temps perdu depuis le protocole de décembre 1984, selon lequel les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord pour une plus grande flexibilité du travail. La majorité aujourd'hui ne saurait se déjuger, d'abord, parce qu'elle doit tenir ses promesses ; ensuite, et surtout, parce que le projet du Gouvernement répond à la situation de l'économie.

Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous avez tiré avec raison les leçons d'un long débat ouvert dans ce pays depuis 1982. Il y a deux leçons essentielles : la première est que toute réforme sur la durée et l'aménagement du temps de travail ne saurait être imposée aux partenaires sociaux ; la seconde est que des conditions d'application trop strictes priveraient le texte de tout effet.

Et nous voici entrés dans le troisième débat, le débat technique.

Le projet de loi n'impose pas un cadre unique à la négociation. Il permet de mieux associer les salariés à la définition de leurs conditions de travail. Il tend, selon l'heureuse expression de M. Etienne Pinte, à « respecter un juste équilibre entre l'efficacité économique et les droits des salariés ».

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui, cela est possible !

M. Jean-Pierre Soisson. Pour notre part, nous faisons confiance aux partenaires sociaux, à leur capacité de dégager, dans l'application de la loi, des solutions équilibrées.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien ! Pourquoi M. Bocquet ne l'a-t-il par dit ?

M. Jean-Pierre Soisson. Il y a deux lectures possibles du texte : l'une, pessimiste, effectuée par M. Gérard Collomb, l'autre, plus optimiste, en fonction des engagements pris par M. Philippe Séguin et de la confiance accordée aux partenaires sociaux.

M. Alain Bocquet. Surtout aux patrons !

M. Jean-Pierre Soisson. De fait, des convergences existent. Elles me semblent même l'emporter sur les désaccords. Et je voudrais, au terme de ce débat, présenter dans cette optique quatre observations.

Tout d'abord, le projet de loi permet d'ouvrir de nouveaux espaces à la négociation collective, tant dans les entreprises que dans les branches d'activité :

Dans les entreprises, dans la droite ligne de la loi de novembre 1982, par une possibilité réelle d'intervention sur l'aménagement, voire la réduction du temps de travail ;

Dans les branches d'activité, où les organisations syndicales sont peu présentes dans les entreprises, par exemple dans les services.

Le projet de loi organise la complémentarité nécessaire des deux niveaux de négociation, en fonction de la situation de chaque branche. C'est son apport essentiel. Il permet d'adapter aux entreprises les décisions définies par les négociations de branches.

M. Pierre Micaut. C'est fondamental !

M. Jean-Pierre Soisson. De même, les partenaires sociaux, au niveau de la branche, sachant que les entreprises auront à prendre le relais des négociations engagées, pourront offrir des champs d'expérimentation plus larges et plus diversifiés.

Ainsi le projet tient compte de la réalité sociale. Il s'inspire, comme M. Pinte l'a rappelé, de l'accord sur l'aménagement du temps de travail dans la métallurgie, conclu en juillet 1986. (*Tout à fait ! sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. Pierre Micaut. Tout dans l'idéologie, chacun le voit !

M. Jean-Pierre Soisson. En deuxième lieu, le projet de loi doit permettre à la négociation collective de rapprocher l'économique et le social, dans une conception moderne des relations sociales.

Les négociations prévues par le nouveau texte impliquent, en effet, que soit menée une réflexion sur l'aménagement du temps de travail et ses incidences économiques. Elles impliquent aussi que le choix des contreparties - qu'il s'agisse d'une réduction du temps de travail ou d'une contrepartie financière - soit laissé à l'appréciation des signataires de la convention de branche ou de l'accord d'entreprise.

Ainsi, les négociations porteront, le plus souvent, sur le partage des gains de productivité. Cette évolution répond bien à l'idée que nous nous faisons de l'avenir de la négociation collective.

En troisième lieu, le projet de loi peut créer les conditions d'un traitement rationnel de la réduction du temps de travail, conçue comme l'un des éléments de la lutte pour l'emploi.

Puisse s'achever le temps des incantations, de part et d'autre !

Entre l'incantation sur les trente-cinq heures pour tous, tout de suite,...

M. Gérard Collomb. Comme en Allemagne !

M. Jean-Pierre Soisson. ... et le rejet sans nuance de toute réduction du temps de travail, il y a place pour l'expérimentation sociale décentralisée. C'est notre conviction.

M. Ladislas Poniatowski. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Or le texte favorisera une telle approche, fondée sur une analyse économique et de gestion cas par cas. L'ouverture sur les dimensions économiques et sociales permettra, par des contreparties offertes à l'aménagement du temps, là où ce sera possible, de mesurer l'efficacité réelle de la réduction du temps de travail comme moyen de lutte pour l'emploi.

En dernier lieu, le dispositif qui nous est proposé s'inscrit dans une conception claire des relations industrielles, préservant les hiérarchies nécessaires et ouvrant des espaces de liberté à l'entreprise.

Quel est le rôle de la loi ? Quelle part doit être réservée à la négociation de branche et quelle part à la négociation d'entreprise ?

Pour l'U.D.F., la mutation de l'économie que nous connaissons doit s'accompagner d'une évolution du droit. Ce texte y contribue.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. La loi doit exercer une fonction de régulation, en déterminant le cadre de la négociation et en précisant les limites de celle-ci.

C'est ainsi que l'amplitude maximale de la modulation est fixée à quarante-quatre heures par semaine, que la loi reconnaît l'existence d'un double niveau obligatoire de négociation pour les problèmes les plus difficiles, qu'elle ouvre un droit d'opposition dans l'entreprise aux organisations syndicales majoritaires.

M. Gérard Collomb. C'est faux ! Il peut y avoir dérogation. Lisez le texte !

M. Jean-Pierre Soisson. Mais, plus encore, la loi incite à la négociation. Elle fait le choix décisif de l'accord collectif comme passage obligé de l'évolution.

Quant à la branche, elle est affirmée comme le niveau de régulation économique et sociale des professions. Elle demeure le centre des grandes décisions, qui comportent un enjeu important en matière sociale et qui se fondent sur des orientations économiques générales.

Elle est ainsi le passage obligé pour développer le travail de nuit des femmes, afin que le volontariat devienne la règle.

Là encore, arrêtons les incantations. Le rapport de M. Etienne Pinte montre que les femmes qui travaillent la nuit, pour près de 70 p. 100 d'entre elles, sont dans notre pays des agents de l'administration : médecins, infirmières, agents hospitaliers, agents des P.T.T.

M. Jean-Claude Gaudin. Ecoutez cela, monsieur Collomb !

M. Gérard Collomb. Je vous répondrai !

M. Jean-Pierre Soisson. Le projet de loi ne fait qu'introduire une dérogation supplémentaire à l'interdiction de travail de nuit des femmes « dans les branches où les conditions économiques et sociales l'exigent ». Cette dérogation, selon les indications données à plusieurs reprises par M. Philippe Séguin, sera fondée pour l'essentiel sur le volontariat.

M. Gérard Collomb. Tu parles !

M. Jean-Pierre Soisson. De même, la négociation de branche demeure le passage obligé pour organiser le travail en continu dans l'industrie, ou pour organiser des cycles, autorisant un décompte des heures supplémentaires hors du cadre de la semaine.

Enfin, l'entreprise retrouve des espaces de liberté. Nous l'avons souhaité et, dès lors que des limites sont fixées, nous avons eu raison de le vouloir car l'évolution des dernières années témoigne en faveur de la négociation d'entreprise. Dans la ligne des lois de 1982, les problèmes pourront être traités au niveau le mieux adapté, celui dont les faits ont démontré qu'il était entré dans notre système de relations sociales, le niveau de l'entreprise.

Le contraste apparaît de plus en plus entre les tendances actuelles à la diversité, qui s'affirment dans les entreprises de notre pays, et un droit du travail qui est demeuré trop monolithique.

C'est la raison pour laquelle la hiérarchie et la situation respective des sources du droit doivent être modifiées afin de parvenir à des règles juridiques négociées applicables au niveau d'une région, d'une branche ou d'une entreprise. A l'état d'affirmer son « pré carré », aux partenaires sociaux de s'organiser en fonction des conditions nouvelles pour négocier aux divers niveaux de la région, de la branche ou de l'entreprise.

Pour nous, au-delà de toute guerre de religion, une politique sociale moderne doit se fonder sur la délégation des responsabilités, l'autonomie des choix, la possibilité ouverte à l'expérimentation sociale.

Mme Collette Gauriot. Sur le dos des travailleurs !

M. Jean-Pierre Soisson. Ce débat, avec ses lenteurs, ses retards et souvent ses maladresses, sera un débat utile s'il contribue à favoriser une telle évolution.

Telle est notre lecture du texte, monsieur le Premier ministre. Une fois de plus, le groupe U.D.F. tout entier vous apportera son soutien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Yvon Briant. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Notre soutien, et avec joie !

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur l'aménagement du temps de travail, dont j'ose espérer que la motion de censure que nous discutons aujourd'hui constitue l'ultime péripétie...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'avant-dernière !

M. Yvon Briant. ... me fait songer un peu à ces mauvais feuilleteurs aux épisodes innombrables.

M. Gérard Collomb. C'est palpitant !

M. Yvon Briant. En effet, pour la quatrième fois en à peine plus d'un an, le Parlement est amené à débattre de la « flexibilité », faisant de ce projet de loi un superbe cas pratique pour les amateurs de droit parlementaire.

Certains se sont ingénies à bloquer le déroulement normal du processus législatif, oubliant simplement, dans leur volonté de retarder presque à tout prix l'application de ce texte, qu'ici tous les épisodes supplémentaires et inutiles ont pour seule conséquence de porter préjudice à l'économie de notre pays.

Il est urgent de mettre en œuvre cette réforme particulièrement indispensable aux entreprises, qui redéfinit, en les élargissant, les dispositifs d'aménagement de la durée légale du travail, qui permet le travail en continu pour des raisons économiques, et le travail de nuit des femmes.

Tous les acteurs économiques ont reconnu la nécessité d'une telle réforme. Il est impératif, en effet, que la législation du travail soit enfin adaptée aux contraintes économiques et technologiques afin, notamment, de préparer avec le maximum d'efficacité le grand défi européen de 1992.

Les orateurs qui m'ont précédé dans ces différents débats ont souligné, dans une large majorité, le fait que la concurrence internationale impose aux entreprises des investissements très lourds qu'il faut ensuite rentabiliser par une utilisation rationnelle.

Cette nécessaire souplesse dans l'aménagement du temps de travail est donc seule capable de permettre aux entreprises de répondre efficacement à une demande souvent fluctuante.

Aussi, je regrette qu'un consensus n'ait pas pu se dégager sur ce texte réaliste et pragmatique.

Pourtant, en matière de défense, notre assemblée a, à peu de chose près - et cela n'est pas péjoratif pour nos collègues du groupe communiste - manifesté son unité face aux menaces extérieures en votant à une écrasante majorité, donc, la loi de programmation militaire.

Mme Muguette Jacquaint et Mme Collette Gauriot. Elle a eu tort !

M. Yvon Briant. Il est dommage que ce projet de loi relatif à l'aménagement du temps de travail, qui donne en fait des armes à notre économie pour faire face à la concurrence internationale dans la guerre économique que nous affrontons, n'ait pas, pour de simples raisons politiques, réuni le même consensus.

Il peut évidemment paraître politiquement payant de s'élever contre un projet que l'on s'efforce de présenter comme rétrograde et archaïque.

M. Gérard Collomb. Il l'est !

M. Yvon Briant. Certains de nos collègues - n'est-ce pas, monsieur Collomb - ont parlé de « Waterloo social » ou bien encore de « recul de civilisation »...

M. Gérard Collomb. Et c'était trop faible !

M. Yvon Briant. ... d'exploitation des travailleurs ou - c'est encore de vous - de discours de Cro-Magnon.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et il s'y connaît !

M. Yvon Briant. A propos du travail de nuit des femmes, on nous a infligé les éternels poncifs à la Zola, alors que nous savons bien que l'interdiction du travail de nuit est en réalité discriminatoire et fait peser sur l'emploi des femmes un certain nombre de menaces. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Lors de la discussion d'une précédente motion de censure - il y en a eu déjà tellement, hélas ! - je faisais allusion aux Don Quichotte du droit du travail qui prétendent défendre les droits des travailleurs en luttant en fait contre l'emploi.

Il est vrai que, en matière économique, il est malheureusement encore possible de déguiser les moulins en brigands et d'espérer faire prendre aux Français des vessies pour des lanternes.

Au plan militaire, on ne peut faire croire aux citoyens que la France pourra, sans armes, faire face aux blindés et aux missiles soviétiques. Cela explique le consensus quasi général à propos de la loi de programmation militaire.

Mme Muguette Jacquaint. Il n'y a pas de consensus dans le pays !

M. Yvon Briant. En revanche, en matière économique, les mythes ont la vie dure et certains de nos collègues ont, ici même, expliqué que notre économie pourrait faire face, sans armes, à la concurrence internationale. Ce n'est pas raisonnable.

Il faut, mesdames, messieurs, détruire ces mythes si dangereux pour l'avenir de notre pays.

Le travail, ainsi que l'a montré, entre autres, Alfred Sauvy, n'est pas un gâteau que l'on peut partager indéfiniment.

Ainsi, la réduction du temps de travail posée par les lois socialistes en préalable à toute flexibilité est une erreur.

Illusion aussi que de prétendre que le problème de l'emploi peut se résoudre en travaillant moins.

Face à la mort, Montaigne écrivait : « Roidissons-nous et efforçons-nous. » De la même façon, face aux menaces qui planent sur nos entreprises et sur l'économie nationale, il convient de ne pas craindre l'effort.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire de la France le plus riche des pays sous-développés avec une main-d'œuvre sous-qualifiée, sous-payée, et employée dans des conditions d'une pénibilité extrême. Il s'agit simplement de supprimer les réglementations sclérosantes pour l'emploi, qui desservent en vérité les intérêts qu'elles pouvaient viser à défendre.

M. Gérard Collomb. Ces réglementations n'existent pas !

M. Yvon Briant. Le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail, dans la mesure où il adapte le droit du travail à la réalité actuelle des marchés économiques, dans la mesure aussi où il est conforme aux réalités sociales et culturelles de la France de 1987, doit être rapidement mis en œuvre.

Je déplore que des arguties politiques aient provoqué des retards successifs. Le refus de signature des ordonnances par le Président de la République ou l'obstruction, avouée, d'ailleurs, par notre collègue Gérard Collomb...

M. Gérard Collomb. Avouée quand ? N'employez pas ce vocabulaire une nouvelle fois !

M. Yvon Briant. Je retrouverai cela, monsieur Collomb ! ... contraignent aujourd'hui notre assemblée à se voir infliger une fois de plus l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Je regrette les recours si fréquents, que je renonce d'ailleurs à comptabiliser, à cette disposition qui heurte les droits de l'Assemblée. Mais les propositions que j'entends, ici ou là, pour supprimer le troisième alinéa de l'article 49 me semblent, hélas ! en l'état actuel des choses, irréalistes. Je ne crois pas, en effet, au vu de la pratique actuelle, que nos institutions puissent s'en passer, faute d'un certain sens des responsabilités. Nos collègues socialistes et communistes ont un goût très prononcé pour l'obstruction, le seul domaine, d'ailleurs, où ils aient pu faire preuve d'un tant soit peu d'efficacité !

Pour en revenir au fond du débat, monsieur le Premier ministre, le C.N.I. rejette cette motion de censure. Le projet de loi vise, en effet, à redonner une responsabilité aux entreprises, dont il fait le niveau essentiel de l'aménagement du temps de travail.

Il était illusoire de vouloir aménager la flexibilité par branche, les branches n'ayant aucune réalité économique. C'est en faisant confiance au sens des responsabilités des acteurs sociaux, notamment par l'enrichissement de la politique contractuelle, que l'on pourra, précisément, redonner aux entreprises la confiance capable de relancer la machine économique.

Les 55 p. 100 de Français qui se sont unis, le 16 mars 1986, dans le rejet du socialisme approuveront ces mesures prises en faveur de l'emploi.

Toutes les étapes déjà parcourues, les freins levés en faveur de l'économie sont autant de pas positifs vers l'amélioration de notre compétitivité et, à terme, donc, de la situation du marché de l'emploi.

Mais la politique économique et sociale est un vaste puzzle dont l'ensemble ne peut être véritablement efficace et cohérent avant la mise en œuvre de toutes les réformes nécessaires. Aussi, pour conclure, tout en restant très vigilants sur les problèmes qui demeurent, notamment la réduction nécessaire des prélèvements obligatoires et des charges des entre-

prises, nous approuvons le projet d'aménagement du temps de travail et rejetons cette inutile motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. Et cela vous vaudra peut-être un petit strapontin !

M. le président. La parole est à Mme Edwige Avice.

Mme Edwige Avice. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en abordant la discussion sur la motion de censure que nous voterons ce soir, je ne serai pas seule à m'élever contre des procédés qui empêchent tout travail parlementaire sérieux. Les députés sont les représentants de la nation et c'est le peuple français tout entier qui est lésé lorsqu'un gouvernement empêche la discussion des lois.

En ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, la technique n'est pas nouvelle puisque le débat a déjà eu lieu dans la nuit mémorable du 19 au 20 décembre 1986, où M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi a voulu, dans la précipitation, faire passer son texte. Il aura fallu l'intervention du Conseil constitutionnel pour freiner cette précipitation néfaste.

Cette méthode a encore été employée la semaine dernière, alors que j'avais cru comprendre, après les événements de décembre, qui ont notamment valu que les étudiants et les lycéens descendent dans la rue, que le Gouvernement reconnaissait que la précipitation était mauvaise conseillère, qu'il fallait laisser aux parlementaires le soin de faire leur travail. Mais voilà, les vieux démons ont eu le dessus, une fois de plus, comme chaque fois que nous essayons de défendre les plus défavorisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'article 49, troisième alinéa, de la Constitution a été opposé à notre désir de modifier une loi que nous, socialistes, estimons mauvaise.

Puisqu'il m'est donné d'intervenir sur cette motion de censure, je circonscrirai mon propos à l'un des articles fondamentaux de la loi relative à la durée et à l'aménagement du temps de travail. Il s'agit de l'article 14, qui n'a pu parvenir en discussion. On a voulu éviter de discuter pied à pied une loi que les socialistes n'estiment pas bonne en l'état, mais je crois qu'en fait le Gouvernement avait décidé, dès l'origine, d'empêcher les députés de faire leur travail. Cela avait été décidé dès décembre.

Et pourtant, certains articles de cette loi sont d'une importance capitale. Pour ma part, je limiterai mon intervention au travail de nuit des femmes.

Je dirai d'emblée, pour que les choses soient claires, que nous savons très bien qu'il y a déjà des dérogations, que de nombreuses femmes travaillent déjà la nuit dans certains services publics et que d'autres, d'ailleurs peu nombreuses, ne seraient pas hostiles à l'idée de travailler la nuit à condition que cela corresponde à une promotion professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais nous devons raisonner pour le plus grand nombre et dans l'intérêt général. Nous devons penser aux mères de famille de vingt-cinq à quarante-neuf ans, dont sept sur dix travaillent et qui doivent concilier vie familiale et vie professionnelle. Nous devons d'abord penser à cette grande masse des femmes qui est frappée de plein fouet par les inégalités...

M. Gérard Collomb. Très juste !

Mme Edwige Avice. ... qu'il s'agisse du chômage où elles sont en majorité, de la formation professionnelle, des salaires - 25 à 30 p. 100 de moins que les hommes - ou de la promotion puisqu'elles sont peu nombreuses à être cadres, alors qu'elles sont beaucoup à être au bas de l'échelle.

Faut-il imposer une égalité dans les contraintes alors qu'il n'y en a aucune dans les droits réels ? C'est un peu comme si on demandait à toutes les femmes, au nom de l'égalité, de faire obligatoirement leur service militaire, en oubliant qu'elles ont des charges spécifiques comme la maternité et qu'elles sont sous-représentées dans toutes les fonctions de responsabilité. Ce serait injuste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans le contexte actuel, nous ne pouvons donc qu'avoir une très grande méfiance et exprimer les plus extrêmes réserves devant un texte que les femmes elles-mêmes apprécieraient autrement s'il s'accompagnait d'une volonté mani-

festé de résorber les inégalités criantes de la vie professionnelle et de garanties en matière de formation, de rémunération et de protection sanitaire et sociale.

M. Gérard Collomb. Parfait !

Mme Edwige Avico. Je souhaite aussi rappeler quelques évidences. On nous présente le travail de nuit comme une panacée. Or, pour les femmes comme pour les hommes, il pose de nombreux problèmes.

Mme Yvette Roudy. Absolument !

Mme Edwige Avico. L'autoriser sans garde-fous est une régression sociale.

M. le Premier ministre déclarait le mercredi 20 mai : « Notre pays a un besoin impérieux d'utiliser la totalité de ses équipements afin de garantir le progrès social ». Je m'élève contre une pareille affirmation lorsqu'elle s'applique au travail de nuit. C'est une incongruité...

M. Gérard Collomb. C'est le mot juste !

Mme Edwige Avico. ... de prétendre que le travail de nuit garantit le progrès social ! C'est peut-être, dans certains cas, un mal nécessaire, mais certainement pas un progrès. Et le minimum était de prévoir un certain nombre de garanties. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je rappellerai quelques constats.

Sur le plan de la santé, le travail de nuit n'est bon ni pour les hommes ni pour les femmes. L'Organisation internationale du travail a pu conclure que, dans leur immense majorité, les personnes qui travaillent la nuit ne dorment en général pas plus de quatre à six heures par jour. Comme le travail de nuit se pratique dans des industries postées, à grande pénibilité physique, chacun comprendra quelles atteintes à la santé et à l'équilibre en résultent.

L'existence du travail de nuit des femmes dans un certain nombre de secteurs - hôpitaux, P.T.T., hôtellerie, S.N.C.F. - est pleine d'enseignement. Ce travail nocturne, contrairement à ce que l'on pourrait croire, n'entraîne absolument pas l'égalité entre les sexes mais bien plutôt une discrimination. Je peux en témoigner puisque j'ai travaillé dans les hôpitaux. Dans ceux-ci, l'égalité professionnelle n'est pas respectée. Tous ceux qui ont interrogé des femmes qui travaillent dans des hôpitaux savent que dès que les hommes deviennent aide-soignants, ils travaillent de jour. A l'hôpital, la « veille » se féminise.

Mme Yvette Roudy. Ça, c'est la réalité !

Mme Edwige Avico. A-t-on mesuré les conséquences du travail de nuit pour la vie de famille, pour les enfants ? Ce n'est pas un hasard si beaucoup de femmes qui travaillent la nuit sont célibataires.

Nous, socialistes, nous nous sommes toujours prononcés pour l'égalité professionnelle et l'égalité des chances. Mais nous refusons que cette notion soit utilisée de manière perverse pour créer de nouvelles discriminations. Beaucoup de femmes ne pourront pas, même si on prétend le contraire, choisir le travail de nuit, et le chômage s'en trouvera aggravé.

On nous objecte que les nouvelles technologies appellent cette évolution - c'est le cas, par exemple, d'I.B.M. pour l'informatique. On nous objecte aussi que l'accès des femmes à un mode de travail masculin peut entraîner des améliorations pour les hommes comme pour les femmes. Mais où sont les garanties ? Où sont les garanties pour les femmes sans qualification, pour les femmes déjà mal payées ?

Même s'il y a là une source d'emplois potentiels - et il faudrait l'évaluer, car on navigue en pleine hypothèse -, comment le libre-choix sera-t-il assuré ? Quelles seront les contreparties des nuisances nouvelles ? Sans aucune assurance sur ces points, nous ne pouvons accepter de livrer les femmes au travail de nuit tel qu'il est prévu dans l'article 14 du projet de loi. C'est pourquoi notre premier amendement tendait à supprimer cet article.

Mais, cohérents dans notre démarche, nous avons également déposé près de trente amendements destinés à définir le contexte à créer pour une évolution du travail de jour et de nuit, pour les hommes et les femmes, et à expliquer notre conception de l'égalité professionnelle.

Mme Yvette Roudy. Qui n'est pas la même que celle de la majorité !

Mme Edwige Avico. Nous devons être très attentifs sur les formes et les conditions de travail proposées. Cela implique un changement de structure dans les entreprises et les services, et une amélioration des conditions de travail - locaux aménagés, équipements plus adaptés et plus confortables, y compris dans les hôpitaux.

Le projet de loi ne prévoit aucune contrepartie obligatoire pour cette forme de travail à caractère pénible. Plus encore, il sous-estime la capacité des partenaires sociaux à juger du bien-fondé de l'instauration du travail de nuit dans telle ou telle entreprise.

Mme Yvette Roudy. C'est cela qui est scandaleux !

Mme Edwige Avico. Il n'est pas rare de nos jours de voir des entreprises n'embaucher des femmes que pour du travail à temps partiel. C'est cela ou le chômage ! Verra-t-on l'extension de cette problématique au travail de nuit ? Les femmes seront-elles contraintes de choisir entre le travail de nuit et le chômage ?

Il est donc nécessaire que les hommes comme les femmes qui travaillent de nuit bénéficient de contreparties, en termes de salaire ou de récupération, en raison du caractère pénible de ce travail. Mais, surtout, ils doivent bénéficier de stages de formation débouchant sur des qualifications ouvrant à une promotion.

Pour éviter que les femmes ne soient cantonnées dans les postes de bas niveau, il faut que des conventions soient négociées par branche, et des bilans faits par entreprise incluant obligatoirement des plans d'égalité et des possibilités de promotion reposant sur une formation qualifiante pour les personnes qui le demandent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nos amendements portaient également sur le rôle des instances représentatives des travailleurs : comités d'entreprise, délégués du personnel, comités d'hygiène et de sécurité. Certains tendaient à garantir la réintégration en équipe de jour à la demande, et à assurer une protection contre le licenciement en cas de refus de travailler la nuit. Nous proposons également une évolution de la rémunération en fonction des contraintes nouvelles et le respect de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Je déplore donc que des points aussi essentiels n'aient pu venir en discussion.

Un député du groupe socialiste. Ils ont peur !

Mme Edwige Avico. Les femmes comme les jeunes ne font pas partie d'un monde à part. Elles sont dans une situation de précarité plus forte qui exige des garde-fous indispensables. Il s'agit de tendre à une égalité réelle et non mécanique. N'oublions pas que le plan pour l'emploi des jeunes a abouti à une augmentation du chômage féminin de 20 p. 100. A quel pourcentage de chômage conduira le développement de ce « grand progrès social » qu'est le travail de nuit des femmes ?

Un Gouvernement qui ne prend pas soin des couches sociales qui ont besoin d'être soutenues et qui ne laisse pas les parlementaires le faire à sa place, mérite d'être censuré. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. Ça, c'est clair !

M. le président. La discussion générale est close.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Explications de vote et vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Joxe, Jospin, Balligand, Bapt, Bartolone, Beauflis, Bèche, Belorgey, Bérégovoy, Louis Besson, Billardon, Bockel, Bonrepaux, Boucheron (Ille-et-Villaine), Carraz, Chanfrault, Chevallier, Clert, Coffineau, Collomb, Mme Cresson, MM. Darinot, Delebarre, Delehedde, Derossier, Destrade, Dhaille, Douyé, Drouin, Jean-Paul Durieux, Durupt, Evin, Fiszbin, Fleury, Mme Frachon, MM. Giannelli, Gourmelon, Goux, Guyard, Edmond Hervé, Labarrère,

Lacombe, Mme Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Laurisergues, Le Baill, Le Déaut, Le Foll, Le Garrec, André Ledran, Loncle, Mahéas, Malandain, Marchand, Mauroy, Mengr, Mermaz, Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Moulinet, Mines Neiertz, Nevoux, Osselin, MM. Pistre, Porthault, Plaud, Ravassard, Alain Richard, Rodet, Roger-Machart, Mme Roudy, MM. Sanmarco, Santrot, Sapin, Schwartzberg, Souchon, Mme Soum, M. Strauss-Kahn, Mmes Sublet, Toutain, MM. Gérard Welzer, Ortet et Colonna

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi n° 686 rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la durée et

à l'aménagement du temps de travail tel qu'il résulte des votes de l'Assemblée nationale pour les articles 1^{er} à 5 et du texte du Gouvernement pour les articles 6 à 20.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.*

LOUIS JEAN

